



**CONGRÈS  
ANNUEL 2020  
AFMNB**

Association francophone des  
municipalités du Nouveau-Brunswick

**5 AU 18 OCTOBRE**  
- EN LIGNE -

**SE SERRER  
LES COUDES  
POUR PRÉPARER  
L'AVENIR**

*Partenaires officiels*

**Canada**

 **ROY  
CONSULTANTS**  
ENGINEERING SERVICES D'INGÉNIERIE

# CONGRÈS AFMNB 2020

LUNDI 5 OCTOBRE

OUVERTURE DU CONGRÈS • 12 h

**ATELIER 1** — 12 h 30 à 13 h 30

La pandémie de la Covid-19  
et l'économie du Nouveau-Brunswick

MARDI 6 OCTOBRE

**ATELIER 2** — 12 h 30 à 13 h 30

Plan municipal de gestion des actifs -  
Autopsie d'une démarche

MERCREDI 7 OCTOBRE

**ATELIER 3** — 19 h à 20 h 30

Connaissance et innovation en développement  
durable : un vecteur de relance économique

JEUDI 8 OCTOBRE

**CONFÉRENCE** — 12 h à 13 h



Boucar Diouf  
Gracieuseté  
de l'Acadie Nouvelle

VENDREDI 9 OCTOBRE

**ATELIER 4** — 12 h à 13 h 30

Assurances : Implications et considérations  
lors de réclamations

MARDI 13 OCTOBRE

**ATELIER 5** — 12 h à 13 h 30

Mobilité durable : une solution pour mettre  
en mouvement les communautés

MERCREDI 14 OCTOBRE

**ATELIER 6** — 19 h à 20 h 30

Une réforme de la fiscalité pour créer  
une nouvelle dynamique

JEUDI 15 OCTOBRE

**ATELIER 7** — 12 h 30 à 13 h 30



Priorités électorales  
de l'AFMNB : la position  
du gouvernement  
sur le sujet

**PLÉNIÈRE** — 14 h à 15 h

Programmes d'aides  
aux municipalités : Mise à jour

VENDREDI 16 OCTOBRE

**ATELIER 8** — 12 h à 13 h 30



Projets de cogestion  
et collaboration entre  
les Premières Nations  
et les municipalités,  
avec Paryse Suddith

SAMEDI 17 OCTOBRE

**RÉCEPTION** — 18 h 30 à 20 h 30

Soirée de reconnaissance  
et dévoilement de la  
municipalité récipiendaire  
2020 du Prix Jean-  
Jacques-Roy : excellence  
innovation municipale



DIMANCHE 18 OCTOBRE

**AGA** — 8 h 30 à 12 h

31<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle de l'AFMNB  
Gracieuseté de BFL



INFORMATIONS  
GÉNÉRALES



## Fière Partenaire

Association francophone  
des municipalités du  
Nouveau-Brunswick

## Proud Partner

Association francophone  
des municipalités du  
Nouveau-Brunswick

[energienb.com](http://energienb.com) | [nbpower.com](http://nbpower.com)



**Énergie NB Power**

the power of possibility  
débordant d'énergie

## MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Chères amies, chers amis,

C'est avec grand plaisir que je salue chaleureusement celles et ceux qui participent au 31<sup>e</sup> Congrès de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Tout en permettant de consolider la force des liens qui unissent vos membres, ce congrès est une merveilleuse occasion d'appuyer une organisation qui joue un rôle important auprès des communautés francophones en défendant leurs intérêts.

L'année en cours nous a amené bien des défis. Aussi, la pandémie de COVID-19 ayant rendu la planification et la présentation d'événements comme celui-ci particulièrement difficiles, je tiens à féliciter les organisateurs d'avoir permis la tenue de ce congrès.

Au nom du gouvernement du Canada, je vous félicite et vous offre mes meilleurs vœux pour l'avenir.

Cordialement

Le très hon. Justin P. J. Trudeau, C.P.,  
député Premier ministre du Canada



**BANQUE NATIONALE**

**Toujours là pour vous appuyer**

**Louis Landry**, directeur de comptes  
Gouvernement et secteur public  
Région Atlantique  
506 889-0053 | louis.landry@bnc.ca

**bnc.ca**

# CONCOURS *Livrez-vous*



## À gagner :

Une tablette numérique et  
des cartes-cadeaux d'une valeur  
approximative de 500 \$



SALON DU LIVRE  
DE DIEPPE

24 au 27 octobre



**Faites parvenir vos coupons  
avant le 27 octobre**

NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

TÉL. : \_\_\_\_\_

Concours « Livrez-vous »  
Acadie Nouvelle  
476, boul. St-Pierre O.  
C.P. 5536  
Caraquet (N.-B.) E1W 1B7

ou déposez votre billet  
au Salon du livre de  
Dieppe avant le  
27 octobre

**NOUVEAUTÉ** : vous pouvez également vous inscrire en ligne au  
[www.acadienouvelle.com/concours/salondulivredieppe](http://www.acadienouvelle.com/concours/salondulivredieppe)



**aq35**  
Acadie Nouvelle

Le tirage aura lieu le 30 octobre 2019.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT



Bienvenue à ce 31<sup>e</sup> Congrès annuel, cet événement qui est devenu un incontournable du monde municipal francophone du Nouveau-Brunswick. Cet événement sera pour nous une nouvelle occasion de vous offrir un contenu tout aussi

intéressant, mais cette fois-ci, dans le confort même de votre foyer. La pandémie de la Covid-19 n'aura pas réussi à freiner nos ardeurs. Alors que les préparatifs du Congrès s'amorçaient au début de la crise, l'Équipe s'est rapidement rendu compte qu'il ne serait pas possible de tenir l'événement dans sa forme habituelle, qu'il faudrait innover et voilà, nous vous présentons le tout premier congrès annuel virtuel de l'AFMNB, du 5 au 18 octobre.

Bien entendu, en tant que société, nous sommes tous et toutes affectés par cette pandémie. Quels en seront les impacts économiques? Les sujets du Congrès iront toutefois au-delà de la pandémie, qui avouons-le, a complètement chavirée notre quotidien. Notre volonté à vouloir planifier un meilleur avenir sera au cœur de plusieurs ateliers de cet exercice

de réflexion annuelle. Transport actif, innovation en développement durable comme vecteur économique, réforme de la fiscalité pour une nouvelle dynamique sont des sujets d'ateliers qui proposent des moyens pour avoir un avenir meilleur. Plus que jamais, nous devons nous serrer les coudes et collaborer avec nos paires, voilà notamment un sujet qui sera traité avec Paryse Suddith avec l'atelier Cogestion et collaboration entre les Premières Nations et les municipalités. Bien que cette période nous amène à réfléchir sur plusieurs aspects tous aussi importants les uns que les autres, autant le faire avec humour. Qui de mieux comme conférencier que Boucar Diouf, ce scientifique humoriste au cœur acadien, pour remplir ce mandat?!

Pour terminer, nous souhaitons que cette formule numérique - une première pour l'AFMNB! - saura vous plaire et que vous participiez nombreux. Chers ami.es, je vous invite à profiter de l'occasion pour forger des liens avec nos experts invités et évidemment, avec vos confrères et consœurs, malgré la distance. S'il y a un avantage à un congrès virtuel, c'est l'accessibilité et souvenez-vous que l'union fait la force.

## MEMBRES DU CA 2019-2020



### PRÉSIDENT

Michel Soucy, Maire  
Village d'Atholville



### 2<sup>ème</sup> VICE-PRÉSIDENTE

Lise Ouellette, conseillère  
Ville d'Edmundston



### REPRÉSENTANT KENT

Roland Fougère, maire  
Ville de Bouctouche



### REPRÉSENTANT PÉNINSULE

Yvon Godin, maire  
Village de Bertrand



### REPRÉSENTANT SUD-EST

Roger Caissie, Maire  
Ville de Shediac



### 1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT

Roger Doiron, maire  
Ville de Richibucto



### REPRÉSENTANT CHALEUR

Normand Doiron, maire  
Village de Pointe-Verte



### REPRÉSENTANT NORD-OUEST

Vacant



### REPRÉSENTANT RESTIGOUCHE

Normand Pelletier, Maire  
Ville de Dalhousie



### DIRECTEUR GÉNÉRAL

Frédérick Dion



PRIX DE  
RECONNAISSANCE

## Prix Louis-J. Robichaud 2019

Considéré comme un bâtisseur, André Goguen a été maire de Bouctouche durant neuf ans, à partir de 1986. La municipalité de Bouctouche a changé de visage sous sa direction, alors qu'une bonne partie de ses trois mandats a été consacrée à ce que le Pays de la Sagouine, haut lieu touristique qui célèbre la joie de vivre du peuple acadien, prenne forme. Ses efforts auront porté fruit parce que ce village théâtral, ouvert en 1992, est devenu un véritable moteur économique de la région de Kent, attirant plusieurs milliers de visiteurs annuellement.

Enseignant de profession, André Goguen avait à cœur d'implanter une bibliothèque publique dans la municipalité. Ce fut chose faite lorsqu'il a convaincu le Club Rotary de s'associer avec la Ville de Bouctouche à cet effet, à hauteur de 100 000 \$ de la part de

chacune des parties. Sous sa gouverne, un nouveau système de traitement des égouts a été construit et des infrastructures municipales ont été modernisées.

De plus, M. Goguen a vu l'occasion de développer sa ville et sa région en bâtissant un monument en l'honneur de l'enfant du pays, Kenneth Colin Irving, plus connu sous son acronyme K.C. Irving, l'homme d'affaires né à Bouctouche. Sa démarche va se révéler un tremplin pour des partenariats entre la municipalité et la famille Irving, avec des projets comme la Dune de Bouctouche, la marina, le centre multifonctionnel de la municipalité et son marché des fermiers.

Sans contredit, André Goguen a posé des fondations qui servent encore aujourd'hui à la croissance de Bouctouche.



## Prix Innovation municipale Roy-Consultants 2019

L'initiative Femmes Fortes découle d'une discussion informelle entre l'administration municipale de Rogersville et une veuve, qui réalisait à quel point elle était dépendante de son mari pour plusieurs tâches comme la mécanique ou la maintenance de la maison.

La municipalité, convaincue qu'elle a une certaine responsabilité sociale envers ses citoyens quant à leur épanouissement, a décidé de passer à l'action. Le programme Femmes Fortes se veut un outil pour accroître la confiance des femmes de Rogersville et assurer leur autonomie dans plusieurs aspects de leur vie. Concrètement, des ateliers gratuits sont offerts aux femmes, depuis l'automne dernier, tels que des sessions d'autodéfense, de mécanique, de construction, de jardinage, de cuisine santé et de bien-être mental. En outre, les participantes peuvent transmettre les connaissances acquises durant ces séances à leurs proches, en vue de bâtir une collectivité plus forte.

Bien en a pris à la municipalité de se lancer dans

cette voie puisque la réponse à son initiative a été immédiate et très positive. Beaucoup de gens dans la communauté démontrent un intérêt à participer et à mettre la main à la pâte pour assurer le succès du projet. De nombreuses participantes et animatrices ont souligné que c'était rassurant de réaliser qu'elles ne sont pas seules face à leur insécurité et à leur vulnérabilité.

La municipalité a organisé et continue d'organiser des sessions gratuites, qui sont offertes par des femmes locales de différentes générations ainsi que par des experts de l'extérieur de la communauté. Il est important que les sessions incluent toutes les générations et assurent le transfert de connaissances d'une génération à l'autre.

Ce projet a créé une communauté de femmes qui s'appuient au lieu de se juger. En fait, en outillant les femmes avec de nouvelles habiletés, la viabilité sociale et économique de Rogersville s'en trouve favorisée.



## Prix Jean-Jacques-Roy : Excellence Innovation Municipale

L'AFMNB est fière de présenter pour la toute première fois, le Prix Jean-Jacques-Roy : Excellence Innovation Municipale, en la mémoire du fondateur de la firme d'ingénierie Roy Consultants. Ce partenariat unit l'AMFNB et Roy Consultants depuis maintenant 14 ans et nous tenons à remercier l'entreprise innovatrice qu'est Roy Consultants pour son fidèle soutien accordé à notre organisation pendant toutes ces années.

Son apport a été récompensé par sa profession et le milieu des affaires. L'Université de Moncton lui a également remis un doctorat honorifique. Jacques Roy

s'en est allé, mais le legs de cet homme d'actions et de convictions ne s'éteindra pas. Comme l'a dit Winston Churchill, « ce qui caractérise un grand homme, c'est sa capacité à laisser une impression durable aux gens qu'il rencontre ».

Le Prix Jean-Jacques-Roy : excellence innovation municipale est décerné à chaque année à une des municipalités membres de l'AFMNB qui se démarque dans l'une ou plusieurs des six catégories du développement intégré des communautés, c'est-à-dire :

### *Hommage à M. Roy*

Mieux connu sous le nom de Jacques Roy, ce bâtisseur et visionnaire de Roy Consultants nous a quittés le 25 juin 2019, à l'âge de 70 ans. Natif de Petit-Rocher, M. Roy était un des premiers diplômés de la faculté d'ingénierie de l'Université de Moncton. Son baccalauréat en main en 1971, il travaille d'abord pour une firme à Moncton. Cependant, Jacques Roy était viscéralement un petit gars du Nord et un entrepreneur dans l'âme. Il fonde donc sa propre compagnie d'ingénieurs-conseils à Bathurst, à l'été 1984, soit 35 ans passés. Une firme dirigée par un Acadien et axée sur le service en français. Jacques Roy et sa petite équipe œuvrent tout d'abord dans le domaine municipal dans la région Chaleur et la Péninsule acadienne. Voyant tout le potentiel qui regorge à l'échelle provinciale, il embauche au fil des années des jeunes professionnels qui mettent leurs connaissances au service des communautés. Dès lors, la firme Roy Consultants diversifie ses champs d'activités.

Aujourd'hui, plus de 80 employés répartis au siège social et dans les bureaux régionaux sont les dignes représentants de la vision de Jacques Roy. Leader incontesté, il tenait à ce que ses collègues de travail ressentent un fort sentiment d'appartenance envers Roy Consultants. C'est pourquoi il a mis en place un système pour que la compagnie soit appartenue par les employés sous forme d'actions. Reconnaisant de la confiance témoignée envers Roy Consultants, Jacques Roy a beaucoup redonné financièrement dans des causes communautaires. Il a aussi fait don de sa personne en siégeant sur divers conseils d'administration et comités. Il fut président de l'Association des ingénieurs-conseils du Nouveau-Brunswick, président du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, du Comité pour le développement régional Chaleur, membre du conseil d'administration de Fundy Communications, de l'Institut de la formation du Nouveau-Brunswick et de l'Assomption Vie, du Groupe de travail pour le développement économique de la ville de Bathurst, du Centre de recherche et de développement de la tourbe.

- la mise en place d'infrastructures innovatrices;
- le développement social;
- la langue, les arts, la culture et le patrimoine;
- le développement économique;
- l'écologie, et;
- la promotion de la fierté française.

La sélection du lauréat de ce prix est effectuée par un comité externe, indépendant de l'Association, composé de trois personnes. Cette année les membres du comité étaient : Madame Carmen Gibbs, directrice générale de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, Monsieur André Laplante, directeur à la Société de développement régional, ainsi que Monsieur Michel Dufresne, président-directeur général chez Roy Consultants.

Afin d'arriver à une décision objective, les membres du comité de sélection se basaient sur quatre critères préétablis auxquels une pondération de 25% était attribuée. Chaque membre du comité devait faire sa propre évaluation avant de participer à une rencontre finale pour compiler les résultats de chacun, et ce pour

chacune des candidatures reçues. Les critères étant :

1. Le niveau d'engagement de la municipalité à l'égard des catégories d'innovation ciblées;
2. Les occasions de consultation, concertation et/ou implication, offertes aux citoyens et municipalités/communautés environnantes lors du processus décisionnel et lorsque pertinent, lors de la mise en œuvre du projet;
3. L'innovation dans la démarche, la technologie ou l'approche adoptées, la viabilité économique, sociale et écologique, et la créativité des initiatives, et;
4. Les résultats atteints à la suite de l'innovation, soit la portée des retombées de l'innovation pour la municipalité et la communauté.

Pendant la saison estivale 2020, chacune des 3 (trois) municipalités finalistes a donc eu la chance de recevoir une équipe de tournage professionnelle chez elle afin de faire une capsule vidéo promotionnelle de leur projet. Pour ce faire, l'AFMNB a retenu les services de la maison de production Fullhouse pour une 2<sup>e</sup> année consécutive.



## Atholville

### Campagne « Ça va bien aller »

Le village d'Atholville a été durement frappé par l'actuelle pandémie de la Covid-19. La municipalité s'est mobilisée pour tenter de transmettre de la joie et de l'encouragement à la communauté pendant ces temps difficiles de confinement et distanciation sociale.

Le comité organisationnel de cette campagne a monté une remorque musicale qui se promène dans 3 quartiers de la communauté du grand Restigouche dans le but de remonter le moral des gens. De plus, des pots de fleurs et des affiches « Ça va bien aller » ont été donnés aux résidents du Manoir de la Vallée.

Des messages à la radio communautaire ont été diffusés en guise de support et d'encouragement pour la population. Pour garder les gens occupés et les divertir, de nombreuses activités ont eu lieu sur le web. On y a notamment présenté une série de 8 cours de yoga ainsi que des capsules Facebook avec des artistes connues.

Cette campagne a permis aux gens du Restigouche de se sentir accompagnés au beau milieu d'un des moments les plus marquants de la pandémie au Nouveau-Brunswick.



## Rogersville

### Sentier Kevin Pitre

Le sentier Kevin Pitre met à l'honneur l'avancée écologique et communautaire du village de Rogersville. En mémoire d'un jeune de la municipalité qui a su enrichir la vie des gens qui l'entourait et aussi transmettre sa joie de vivre contagieuse et avec l'aide de résidents de tout âge, ce sentier est une belle opportunité quant au plein air et travail d'équipe d'une municipalité bien unie.

Ce projet a été possible grâce à la collaboration financière de la municipalité en association avec le Réseau de santé Horizon et le Centre de santé de Rogersville. Un groupe de 8 jeunes de la communauté : Mylaine Gallant, Josiane Pitre, Tyler Caissie, Julien

Poirier, Tristan Aigu, Rémi McGraw, Justin Barrieau et Thomas Caissie, ont participé à un camp d'une durée de 5 jours afin d'acquérir les connaissances et outils nécessaires en vue de mettre en œuvre le projet de sentier. Avec l'aide précieuse de Justin Truelove, un professionnel des sentiers de vélos, ces jeunes leaders ont réussi à mettre de l'avant un projet innovateur.

Ce sentier sert autant aux amateurs la marche à pied qu'aux adeptes de vélo de montagne. En entrant dans le sentier, les randonneurs et cyclistes sont invités à avoir une pensée spéciale pour Kevin et à prendre le temps d'apprécier la beauté de la nature.



## Saint-Quentin

### Palais Centre-Ville

En 1944, un incendie a rasé le Théâtre Montcalm de Saint-Quentin. Suite à cet événement, une reconstruction majeure a eu lieu mais le bâtiment dû être détruit à nouveau, faute de ne pas respecter les critères du Code national du bâtiment. Pour Jean-Claude Savoie, propriétaire d'une entreprise locale, il n'était pas question de baisser les bras. Après plusieurs années d'efforts, et la création d'un comité de bénévoles acharnés, le Théâtre Montcalm revint de ses cendres et se transforme alors en salle multifonctionnelle et salle à spectacle : le Palais Centre-Ville.

Le Palais Centre-Ville est un lieu important pour les résidents de Saint-Quentin. Un endroit où on peut apprécier la richesse culturelle, artistique, patrimoniale et linguistique. C'est notamment grâce à l'aide du financement de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique fédéral et de la Société et Fonds du Canada pour les espaces culturels de Patrimoine canadien, que le projet fût réalisable. Un comité composé de 16 personnes fut créé par rapport à ce projet.

À ce jour, la Ville de Saint-Quentin est fière de ce qu'apporte le Palais Centre-Ville à sa communauté. De nombreuses soirées spectacles et événements y ont lieu régulièrement.





# BFL CANADA

## Municipalités

Nous sommes fiers d'être partenaire de l'AFMNB et de soutenir l'événement depuis près de 15 ans !

**Pour plus d'information veuillez communiquer avec :**

**André St-Onge** | Vice-président, directeur d'unité — Secteur public  
T. 514 905-4400  
astonge@bflcanada.ca

**Johanne Mallette** | Souscriptrice senior  
T. 514 905-4385  
jmallette@bflcanada.ca

**BFL CANADA risques et assurances inc.**

bflcanada.ca |   



**PROGRAMMATION**

ATELIER 1

LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 ET L'ÉCONOMIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Cette séance examinera les répercussions de la crise du COVID-19 sur l'économie du Nouveau-Brunswick, y compris sa performance par rapport aux autres provinces, les industries qui ont été les plus touchées et la réponse des pouvoirs publics à ce jour. La séance discutera également du temps qu'il faudrait pour que l'économie du Nouveau-Brunswick se rétablisse complètement, de ce à quoi pourrait ressembler une reprise complète et des mesures qui pourraient être nécessaires pour assurer la prospérité à long terme de la province et la viabilité budgétaire dans une nouvelle ère de dette publique élevée.

ANIMATEUR



**MICHEL SOUCY,**  
maire du village d'Atholville  
et président de l'AFMNB

PANÉLISTE



**RICHARD SAILLANT,**  
économiste et consultant  
en politiques publiques

## ATELIER 2 — PLAN MUNICIPAL DE GESTION DES ACTIFS : AUTOPSIE D'UNE DÉMARCHE

Les municipalités néo-brunswickoises collectent des informations sur leurs infrastructures et travaillent de concert avec des firmes d'experts pour la création de plans de gestion des actifs (PGA) depuis 2017. La province s'apprête à divulguer la deuxième série d'exigences qui demanderont à nouveau des ressources de vos administrations pour les atteindre.

Quels progrès concrets ont été réalisés depuis 2017 ?

- À quoi doit-on s'attendre pour la deuxième phase provinciale
- Présentation d'un modèle de service aux municipalités (CSRNO)
- Démonstration de l'application des informations d'un PGA dans une municipalité

### ANIMATEUR



**MARCEL VIENNEAU,**  
coordonnateur – projets gestion  
des actifs, AFMNB

### PANÉLISTES



**GILLES CROUSSETTE ,**  
directeur des travaux publics,  
Ville de Saint-Quentin



**ALAA MAAREF,**  
coordonnateur à la géomatique,  
CSR Nord-Ouest



**ÉMILIE MARLEAU,**  
agente, Rayonnement des  
programmes / Fonds municipal vert –  
Fédération canadienne  
des municipalités



**JONATHAN LAPIERRE,**  
maire de la Municipalité  
des Îles-de-la-Madeleine,  
2<sup>e</sup> Vice-Président de la Fédération  
québécoise des municipalités

ATELIER 3

CONNAISSANCE ET INNOVATION EN DÉVELOPPEMENT DURABLE :  
UN VECTEUR DE RELANCE ÉCONOMIQUE

Cette année, l'épidémie de COVID-19 est source de nombreuses difficultés pour les municipalités du Nouveau-Brunswick. Le ralentissement auquel font face ces dernières accapare de nombreuses ressources qui étaient déjà limitées.

Dans ce contexte difficile, le développement durable et la lutte contre les changements climatiques ne doivent pas être des sources de contraintes supplémentaires. Pour s'intégrer et prendre part à la relance économique, ces derniers doivent permettre d'améliorer les revenus des municipalités et de développer des opportunités d'emploi.

Cet atelier a pour but d'approfondir la compréhension sur la façon dont la connaissance et l'innovation en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques créent de la valeur économique bénéfique aux municipalités.

ANIMATEUR



**JOËL OLIVIER,**  
ING, chargé de projets  
en changement climatique, AFMNB

PANÉLISTES



**YVES BOURGEOIS,** PhD  
Doyen des études et professeur  
d'économie, Université de Moncton,  
Campus de Shippagan



**PATRICK COSTIGAN,**  
conseiller, Rayonnement  
des programmes de la FCM

CONFÉRENCE

BOUCAR DIOUF

« Je suis un Acadien, et ce n'est pas parce que j'ai la couleur de quelqu'un qui s'est baigné dans la rivière Chocolat qui traverse la ville de Moncton. Des fois, je raconte à la blague aux Acadiens qu'ils ont quand même une certaine parenté avec nous, les Africains. En effet, nous avons eu l'esclavage et les Acadiens ont eu la déportation ; nous pratiquons la circoncision et les Acadiens ont le Cap-Pelé. Si ce n'est pas là un début de convergence parentale, il ne me reste plus qu'à déménager à BC et je ne parle pas ici de British Columbia, mais plutôt de Bas-Caraquet ! », Boucar Diouf, La Presse, 14 mai 2016

ANIMATRICE



**KATHERINE LANTEIGNE,**  
Conseillère,  
Ville de Bathurst et  
Directrice Femmes  
en affaires NB

CONFÉRENCIER



**BOUCAR DIOUF,**  
Humoriste, biologiste, animateur,  
chroniqueur, conteur et auteur.  
Sénégalais de sang, Canadien  
par choix et acadien *par cœur*.

## ATELIER 4 — ASSURANCES : IMPLICATIONS ET CONSIDÉRATIONS LORS DE RÉCLAMATIONS

La municipalité est une personne morale en soi. Elle peut se faire poursuivre pour tout incident pouvant être relié à ses différents organes, que ce soit par les services offerts ou les actions du personnel et/ou des élu.es. Une municipalité possède une couverture en assurances responsabilité. L'assureur doit-il nous défendre dans toutes les circonstances? Théoriquement oui, mais en pratique vos actions peuvent faire en sortes que vous exposez la municipalité à un risque qui dépasse les paramètres de la couverture. Dans ce contexte, vous devez toujours avoir à l'esprit le rôle fondamental des membres d'un conseil. Inévitablement, certaines circonstances peuvent vous mener à questionner l'étendue de votre rôle. Dans les situations où vous déviez de ce rôle, est-ce que l'assureur pourrait refuser la protection d'assurance?

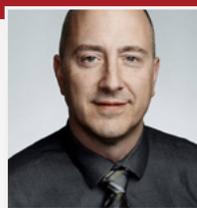
Cet atelier nous permettra d'examiner de plus près ce qui pourraient nuire à vos chances d'une représentation par votre assureur. Me Daigle profitera de l'occasion pour fera lumière quant aux moments où vous devriez jouer un rôle actif et quand vous devriez plutôt laisser l'assureur prendre le relais.

### ANIMATEUR



**MICHEL SOUCY,**  
maire du village d'Atholville  
et président de l'AFMNB

### PANÉLISTE



**M<sup>e</sup> ANDRÉ DAIGLE,**  
avocat

ATELIER 5

**MOBILITÉ DURABLE : UNE SOLUTION POUR METTRE EN MOUVEMENT LES COMMUNAUTÉS**

Afin de lutter contre les effets des changements climatiques, les municipalités doivent travailler sur de nouvelles solutions durables adaptées à leur contexte économique, mais aussi social. En favorisant le bien-être des individus, la vitalité économique tout en diminuant les impacts environnementaux, la mobilité durable est l'une des solutions pour remettre en mouvement les communautés suite aux difficultés engendrées par l'épidémie de la Covid-19.

Cet atelier a pour objectif d'aborder les défis associés au transport et des pistes de solutions pour une mobilité durable. Également, des projets innovants pouvant être transposés et réalisés dans des municipalités néo-brunswickoises seront présentés. Enfin, nous passerons en revue différents programmes de financement existants pour soutenir les municipalités dans leurs projets de transition vers la mobilité durable.

ANIMATEUR



**JOËL OLIVIER,**  
ING, chargé de projets  
en changement climatique, AFMNB

PANÉLISTES



**YVES HENNEKENS,**  
président,  
YHC Environnement



**JOHANNE OUELLET,**  
vice-présidente,  
YHC Environnement

**ATELIER 6** — **UNE RÉFORME DE LA FISCALITÉ POUR CRÉER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE**

L'AFMNB a donné, au cours de l'été 2019, le mandat à trois experts reconnus de se pencher sur la fiscalité municipale. Ceux-ci devaient brosser un portrait de la fiscalité municipale, identifier et proposer de nouvelles sources de revenus possibles, et étudier les dépenses et les coûts des municipalités afin de nous proposer les grands principes d'un modèle de réforme envisageable.

Après un an d'étude et de multiples rencontres de travail, ils seront avec nous lors de cet atelier-conférence afin de nous présenter le résultat de leurs travaux et pour répondre à vos questions.

**ANIMATRICE**



**LISE OUELLETTE,**  
conseillère municipale  
à Edmundston,  
2<sup>e</sup> vice-présidente AFMNB

**PANÉLISTES**



**ANDRÉ LECLERC,**  
consultant et professeur émérite  
d'économie, Université de Moncton



**GÉRARD BELLIVEAU,**  
directeur général, Commission  
de services régionaux du Sud-Est



**PIERRE-MARCEL DESJARDINS,**  
professeur d'économie et directeur  
de l'École des hautes études  
publiques, Université de Moncton

ATELIER 7

**PRIORITÉS ÉLECTORALES DE L'AFMNB: LA POSITION  
DU GOUVERNEMENT SUR LE SUJET**

Les élections provinciales se sont achevées le 14 septembre dernier par l'élection d'un gouvernement majoritaire conservateur. Dans sa plateforme électorale, ce parti n'avait fait aucune mention de gouvernance locale ni de fiscalité municipale. Il a pourtant annoncé à plusieurs reprises lors de la campagne faire de la réforme municipale une priorité.

La nomination le 29 septembre dernier d'un ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale a clairement affiché la volonté du gouvernement d'aller de l'avant dans ce dossier.

Mais quelle sera cette réforme? Quelle est la vision du gouvernement?

Nous accueillerons l'Honorable Daniel Allain pour parler de cet enjeu crucial pour l'avenir de nos communautés.

**ANIMATEUR**



**FRÉDÉRIK DION,**  
directeur général,  
AFMNB

**PANÉLISTE**



**DANIEL ALLAIN,**  
ministre des Gouvernements  
locaux et de la Réforme  
de la gouvernance locale

**PLÉNIÈRE** — PROGRAMMES D'AIDES AUX MUNICIPALITÉS : MISE À JOUR

Cet atelier destiné en priorité aux DG des municipalités (élu.es bienvenus) abordera les programmes d'aides aux municipalités dans deux domaines bien précis : les aides pour couvrir les pertes liées à la crise de la COVID-19 et les nouveaux programmes de la Société de développement régional (SDR).

Dans un premier temps, nous reviendrons sur la crise de la COVID-19, qui a obligé les municipalités à s'adapter et à prendre des mesures rapides afin de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur et ainsi continuer à livrer les services dont elles ont la charge. Ceci a bien entendu eu des répercussions sur leurs finances et les programmes d'aides se sont fait attendre. Le gouvernement fédéral a signé à la fin de l'été des ententes avec les provinces et territoires pour son Fonds pour une relance sécuritaire. Celui-ci prévoit des montants destinés aux municipalités pour couvrir les coûts opérationnels liés à la COVID-19 ainsi que pour les services de transports en commun. Nous accueillerons un représentant du ministère qui viendra nous parler de la mise en place de ce programme.

Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur la refonte des programmes menée par la SDR durant l'été. Bien que le Fonds de développement économique et d'innovation pour le Nord du Nouveau-Brunswick et le Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi n'existent plus, d'autres programmes sont accessibles aux municipalités de toute la province. Un représentant de la SDR viendra nous les présenter et répondre à vos questions.

**ANIMATEUR**



**FRÉDÉRIC DION,**  
directeur général,  
AFMNB

**PANÉLISTES**



**RYAN DONAGHY,**  
sous-ministre des  
Gouvernements locaux et de  
la Réforme de la gouvernance  
locale (par intérim)

**ANDRÉ LAPLANTE,**  
directeur de développement,  
Société de développement régional

ATELIER 8

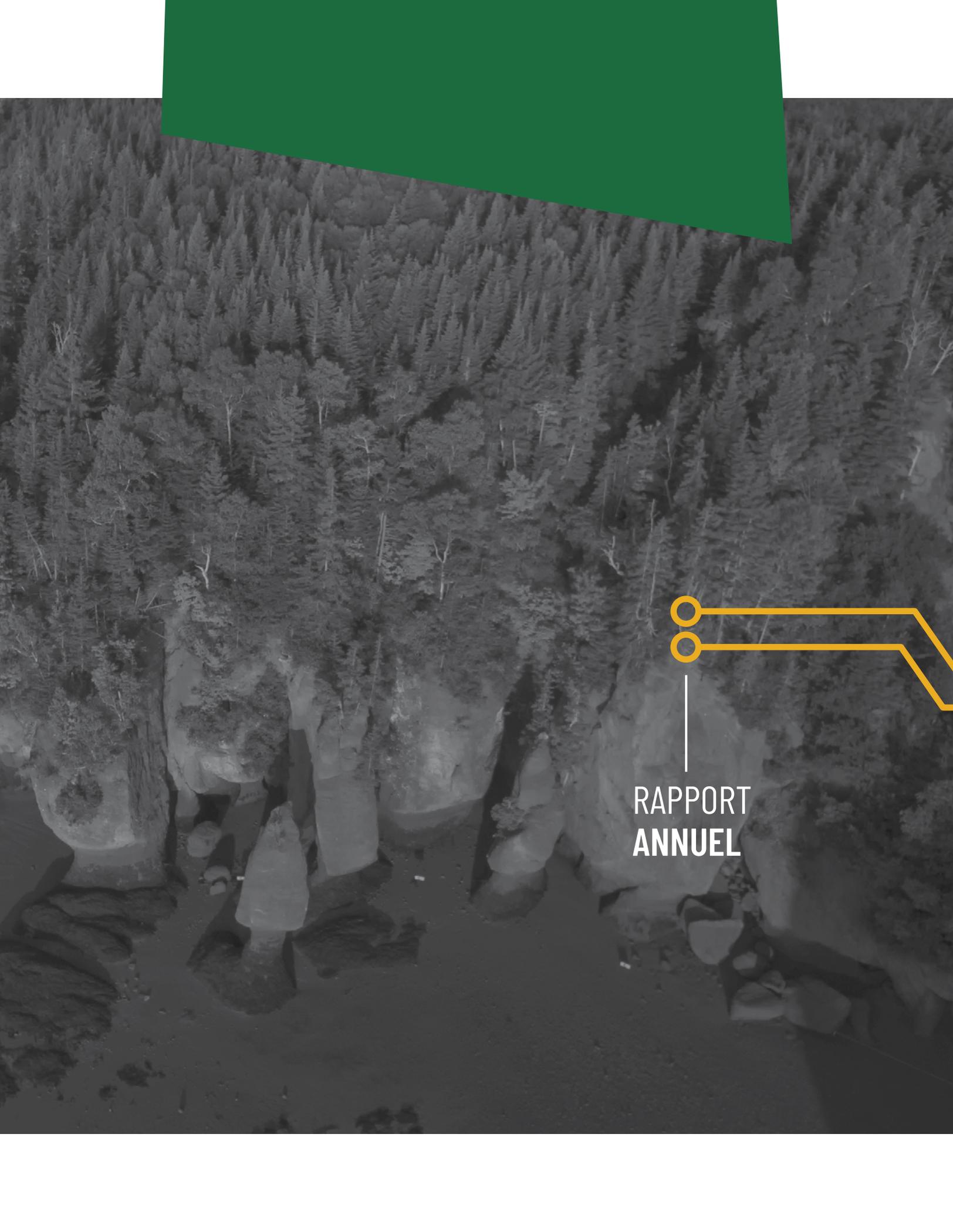
PROJETS DE COGESTION ET COLLABORATION ENTRE  
LES PREMIÈRE NATIONS ET LES MUNICIPALITÉS

Cet atelier s'inscrit dans l'intention des gouvernements locaux d'ouvrir les canaux de discussion entre les communautés francophones et autochtones afin de permettre de meilleures relations et collaboration. L'AFMNB souhaite notamment faire partie des solutions en créant des occasions de sensibilisation contre les stigmatisations et discriminations à l'égard des populations autochtones..

ANIMATRICE



**PARYSE SUDDITH,**  
présidente de l'organisme  
les Productions et services  
de consultants de la vieille rivière Inc.



RAPPORT  
ANNUEL

## MISSION • VISION • VALEURS • MANDAT

### | MISSION

L'AFMNB représente et appuie une gouvernance locale forte afin de promouvoir le développement de communautés innovantes, prospères, solidaires et durables, et de contribuer au rayonnement de la Francophonie.

### | VISION

Les municipalités dans les régions où œuvre l'AFMNB regroupent l'ensemble de la population de ces régions. Elles sont légalement reconnues comme un palier gouvernemental de plein droit doté de champs de compétences propres et sont un levier de premier plan du développement social, culturel et économique de la communauté acadienne/francophone du N.-B., tout en contribuant au rayonnement de cette communauté sur la scène nationale et internationale.

### | VALEURS

À l'image de ses membres, l'AFMNB adopte et véhicule les valeurs suivantes :

- Une association qui fait preuve de Leadership
- Une association qui mise sur la Collaboration et la Concertation
- Une association qui déploie ses efforts avec un souci permanent d'Efficacité
- Une association au Service de ses membres
- Une association qui s'assure de l'Intégrité et la Transparence de son fonctionnement et de ses actions
- Une association qui promeut et favorise l'Équité
- Une association qui valorise le Respect et l'Égalité des communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick et la dualité linguistique au Canada.
- Une association qui appuie la Diversité culturelle et la Solidarité internationale

### | MANDAT

- Agir comme porte-parole des municipalités francophones et mixtes sur les dossiers d'intérêt commun ;
- Intervenir auprès des pouvoirs publics afin que des mesures législatives, politiques et réglementaires soient élaborées et mises en œuvre dans le but d'assurer le développement des municipalités francophones et mixtes du Nouveau-Brunswick ;
- Appuyer, lorsque demandé et possible, les Forums ou regroupements de maires des municipalités membres dans des dossiers régionaux et interrégionaux ;
- Promouvoir la pleine reconnaissance et le renforcement du rôle des gouvernements locaux au sein de la communauté et auprès des paliers supérieurs de gouvernement ;
- Favoriser et appuyer la concertation entre les municipalités afin de renforcer leur capacité à contribuer au développement de leur région respective, de la province et du pays en général ;
- Développer des services d'intérêt commun à l'intention des municipalités membres ;
- Assurer la représentativité des municipalités francophones au sein des diverses commissions ou comités reliés aux affaires municipales ;
- Concerter les efforts individuels de chacune des municipalités membres afin d'améliorer la qualité et la quantité de services offerts en français à l'ensemble des municipalités et de la population par les différentes agences gouvernementales ;
- Collaborer avec les autres intervenants de la communauté acadienne dans le but d'assurer le développement optimal de l'Acadie du N.-B.
- Entretenir des liens privilégiés avec des associations parentes et organismes gouvernementaux concernés par les affaires municipales ;
- Se solidariser avec les gouvernements locaux d'autres pays et provinces

## MUNICIPALITÉS MEMBRES DE L'AFMNB

### CHALEUR

Bathurst  
Beresford  
Nigadoo  
Petit-Rocher  
Pointe-Verte

### NORD-OUEST

Drummond  
Edmundston  
Grand-Sault  
Haut-Madawaska  
Lac-Baker  
Rivière-Verte  
Saint-André  
Saint-Léonard  
Saint-Quentin  
Ste-Anne-de-Madawaska

### RESTIGOUCHE

Atholville  
Balmoral  
Campbellton  
Charlo  
Dalhousie  
Eel River  
Kedgwick

### KENT

Bouctouche  
Cocagne  
Miramichi  
Richibucto  
Rogersville  
Saint-Antoine  
St-Louis-de-Kent

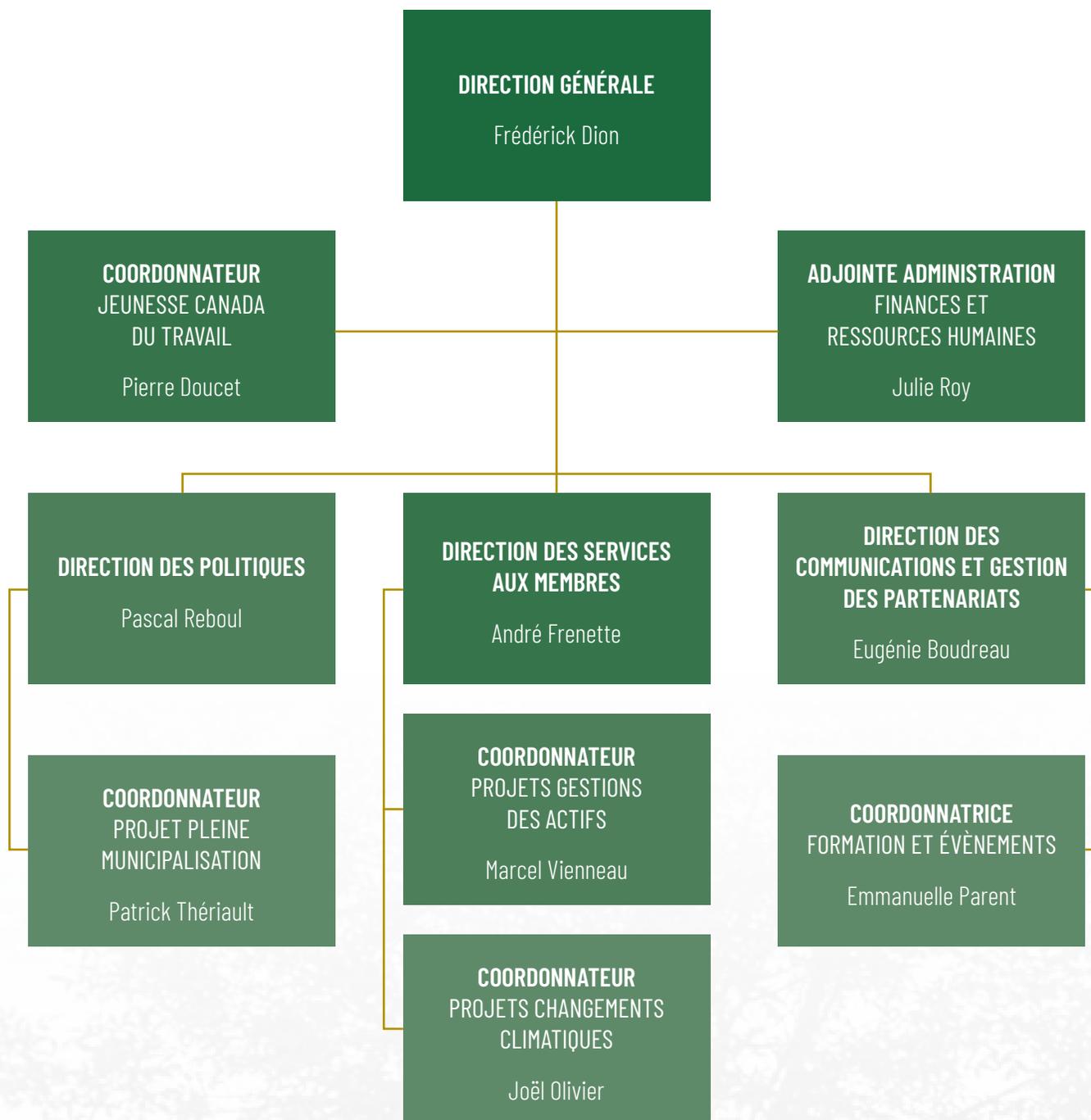
### PÉNINSULE ACADIENNE

Bas-Caraquet  
Bertrand  
Caraquet  
Grande-Anse  
Lamèque  
Le Goulet  
Maisonnette  
Neguac  
Paquetville  
Saint-Léolin  
Shippagan  
Saint-Isidore  
Ste-Marie-St-Raphael  
Tracadie

### SUD-EST

Beaubassin-est  
Cap-Pelé  
Dieppe  
Fredericton  
Memramcook  
Moncton  
Shediac

# ORGANIGRAMME



## PHOTOS DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE



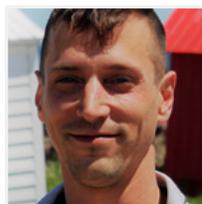
**Frédéric Dion,**  
*Direction générale*



**ANDRÉ FRENETTE,**  
*Direction des services  
aux membres*



**Pierre Doucet,**  
*Coordonnateur,  
Jeunesse Canada du travail*



**Marcel Vienneau**  
*Coordonnateur,  
Projets gestions des actifs*



**Julie Roy,**  
*Adjointe administration,  
Finances et Ressources humaines*



**Patrick Thériault**  
*Coordonnateur,  
Projet pleine municipalisation*



**Pascal Reboul,**  
*Direction des politiques*



**Emmanuelle Parent**  
*Coordonnatrice,  
Formation et évènements*



**Eugénie Boudreau**  
*Direction des communications  
et gestion des partenariats*



**Joël Olivier**  
*Coordonnateur  
Projets changements  
climatiques*

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



Au cours de la dernière année, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick a traversé une zone de turbulence occasionnée par des événements internes et d'autres qui nous arrivaient de l'extérieur. Ce n'est pas

anormal. Toute organisation se retrouve confrontée à ce genre de situation à un moment ou un autre. L'important est que les intérêts supérieurs puissent prévaloir, pour le bien des membres, de l'organisation et de l'avancement des dossiers.

J'ai eu le privilège d'assurer la relève à la présidence du conseil d'administration depuis janvier dernier. Au cours des 9 derniers mois, avec les membres du conseil et les employés, nous avons travaillé fort afin de poursuivre sur l'élan progressiste qui démarque l'AFMNB depuis ses débuts. Je tiens à prendre un moment pour remercier Luc Desjardins qui a assuré la présidence de notre Association pendant trois (3) ans. Sous sa gouverne, nous avons obtenu l'appui de Patrimoine canadien, rallié les partenaires et plongé de plain-pied dans le projet de la pleine municipalisation et du renforcement de la gouvernance locale. On constate que les efforts visant à mieux articuler notre position dans ce dossier d'importance commencent à porter leurs fruits et nous positionnent favorablement à la veille de la réforme qui se pointe à l'horizon.

Comme l'ensemble de la province et de la planète, en mars dernier, la pandémie de COVID-19 a chambardé nos projets. Comme tout le monde, nous avons été appelés à adapter nos modes de fonctionnement et nous sommes toujours en recherche de cette nouvelle normalité.

Le monde municipal du Nouveau-Brunswick a répondu et continue de répondre rapidement, et ce avec brio, afin de limiter la propagation de la maladie. Nos municipalités membres ont pris les bonnes décisions pour assurer la sécurité de nos communautés. En

revanche, ces mesures extraordinaires laissent toujours des trous énormes dans les budgets. Nous avons interpellé à maintes reprises le gouvernement provincial afin qu'il en arrive à une entente avec le gouvernement du Canada pour que nous ayons accès aux fonds disponibles et destinés aux municipalités pour faire face aux impacts financiers de la pandémie sur nos membres.

Le déficit prévu pour les municipalités de la province, d'ici la fin de l'année 2020, est évalué à près de 20 millions de dollars. Nous continuerons à marteler ce message et à travailler avec vous, nos membres, le gouvernement provincial et avec la Fédération canadienne des municipalités pour obtenir un dénouement positif d'ici quelques semaines.

2020 a été une année difficile en santé et pas seulement à cause de la COVID-19. Rappelons-nous qu'en février dernier, l'AFMNB a joint sa voix à celles de ses membres pour dénoncer la réforme du gouvernement provincial qui visait à fermer les services d'urgence de six (6) hôpitaux situés en régions rurales. Il y a également eu l'abolition de plusieurs postes de directions régionales au sein du ministère du Développement social afin de favoriser une centralisation de la gestion. Inutile de rappeler le choc qu'a créé la décision de déménager le Centre d'excellence en santé mentale pour les jeunes de Campbellton vers le sud de la province.

Ces événements nous rappellent les efforts que nous devons constamment déployer et de la grande vigilance dont nous devons faire preuve pour maintenir les services dans nos communautés. Nous continuerons à enjoindre le gouvernement du Nouveau-Brunswick à privilégier un développement de toutes les régions de la province. Ceci passe par le déploiement de ses propres services sur le territoire. Entre autres, la pandémie a démontré que le travail à distance est possible et tout aussi efficace. Dans ce contexte, la décentralisation de l'administration publique provinciale, mais aussi fédérale, vers les régions doit être envisagée plus que jamais.



Les élections provinciales anticipées qui se sont tenues le 14 septembre dernier ont fait ressortir, encore une fois, les grandes disparités qui semblent se creuser dans notre province. Nous savons que les prochaines années devront être passées à trouver des façons de bâtir des ponts autant entre les communautés linguistiques, qu'avec les communautés autochtones, mais sans doute encore plus entre le Sud et le Nord de la province.

Cela dit, ce nouveau gouvernement donne des signes de vouloir réellement s'attaquer à la réforme de la gouvernance locale. Notre nouveau ministre, l'honorable Daniel Allain, est un ancien élu municipal. Il connaît notre langage et nos réalités; il a déjà fait face aux défis du monde municipal. Nous faisons le souhait que le ministre Allain ait une approche inclusive dans son mandat et qu'il soit un joueur d'équipe. Les signaux que nous recevons depuis sa nomination nous portent à croire que c'est effectivement le cas. Une réelle réforme de la gouvernance locale doit nous mener vers la pleine municipalisation et, nécessairement, un renforcement de la gouvernance locale. Une réforme en profondeur de la fiscalité doit également faire partie de l'équation. L'AFMNB fait la promotion de ces changements depuis des années. Nous avons participé à toutes les études, les discussions et les débats sur le sujet depuis très longtemps. Il est temps de passer à l'action. Nous avons toutes les données en main. Il nous faut maintenant un objectif clair et un plan de mise en œuvre pour y arriver. Nous tendons la main au gouvernement et au ministre pour être des partenaires de premier plan dans le cadre de cette réforme imminente.

Nonobstant, nous rappelons au gouvernement que nous serons des défenseurs infatigables des droits, des aspirations et des besoins de toutes nos municipalités membres.

Finalement, l'année 2020 pour le monde municipal du Nouveau-Brunswick a été marquée par cet appel à la prolongation de nos mandats d'élus, et nous avons

répondu à l'appel, sans hésitation. Votre Association tient à vous témoigner son admiration profonde pour cet engagement civique sans précédent. Nous avons fait preuve collectivement de leadership et d'abnégation. Bravo!

L'année 2021 est à nos portes. Nous la souhaitons positive sur tous les fronts. Certains d'entre nous se représenteront aux élections municipales de 2021, d'autres laisseront leur place. Peu importe soit votre décision, sachez que le travail que vous avez fait dans les dernières années vaut son pesant d'or pour le développement de nos municipalités et de l'ensemble de notre province. Merci infiniment.

Le président

Michel Soucy

## RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



Bien que la pandémie et le confinement qui s'en est suivi aient bousculé notre quotidien, l'équipe de l'AFMNB s'est adaptée comme tout le monde pour être capable d'appuyer nos membres en ce temps de crise et pour continuer de faire

progresser les dossiers malgré tout.

Depuis le début de cette crise, dès que les mesures de confinement furent imposées, nous nous sommes adaptés pour assurer le bon fonctionnement du bureau, à distance, sous une forme virtuelle. Nous avons ensuite cherché et identifié les meilleures façons d'aider nos municipalités membres qui étaient, et qui sont toujours, sur la ligne de front de cette pandémie. En constante communication avec les ministères et autres instances concernées, incluant la Fédération canadienne des municipalités, nous avons été en mesure de faire connaître la réalité et les préoccupations des municipalités et d'obtenir des réponses rapides.

Pandémie ou pas, nous avons continué de travailler sur les priorités que vous avez identifiées comme importantes telles que le renforcement de la gouvernance locale et la fiscalité municipale, les programmes d'infrastructure, l'environnement et les changements climatiques, la gestion des actifs ainsi que les regroupements d'achats d'assurance, pour ne nommer que ceux-là. Et parce que 2020 n'est pas une année normale, nous avons rencontré des écueils de toutes les sortes dans la majorité de nos grands dossiers.

L'AFMNB a certainement été une des voix les plus fortes dans la défense des Fonds du Nord et de la Miramichi. Bien que notre message ne semble pas avoir été compris puisque, malgré nos demandes et nos mises en garde, le gouvernement provincial a tout de même été de l'avant avec l'abolition de ces outils de développement, nous sommes d'avis que la question

de la prise en charge du développement au niveau des municipalités et des communautés a, elle, capté l'attention du nouveau gouvernement provincial.

Le prolongement du mandat des élu.es municipaux et la tenue d'une élection, plus ou moins « surprise », à l'échelle provinciale sont quelques-unes des répercussions liées à la pandémie. La campagne électorale a demandé aussi beaucoup d'efforts de la part de l'Association. L'appel aux urnes des citoyens et citoyennes est un moment charnière où il est crucial pour les municipalités de s'assurer que les divers partis comprennent leurs enjeux et leurs défis.

L'Association a mis les bouchées doubles afin d'influencer les partis politiques en présence pour les informer et les engager à discuter de la réalité des municipalités et aussi, des disparités qu'il existe entre les régions de la province. Sur ce point, nous pouvons dire mission accomplie. Plusieurs priorités et propositions de l'Association ont été récupérées par les divers partis et c'est exactement ce que nous souhaitons.

L'élection d'un gouvernement majoritaire progressiste-conservateur met la table pour des changements importants qui pourraient survenir au cours des 4 prochaines années. Avec le changement du nom du ministère de « l'Environnement et des Gouvernements locaux » à « Gouvernements locaux et Réforme de la gouvernance locale », on a déjà un signal clair que le statu quo ne sera pas une option. Suivant des discussions préliminaires avec le nouveau ministre, l'honorable Daniel Allain, il nous est permis de croire que nous aurons la possibilité de voir et de participer pleinement à la définition de cette réforme et à sa mise en œuvre.

Ça fait pratiquement une trentaine d'années maintenant que l'AFMNB travaille de façon presque continue sur le dossier de la gouvernance locale et de la pleine municipalisation. Au cours des derniers mois, nous avons fait appel à un groupe d'experts



(Pierre-Marcel Desjardins, Gérard Belliveau et André Leclerc) pour développer une feuille de route qui nous guidera dans la poursuite de ce dossier capital pour le développement de l'ensemble des régions où sont présentes nos municipalités membres. Les maires/mairesse ont eu la chance d'en avoir un aperçu lors de la Table des maires en février dernier. Le rapport détaillé sera dévoilé dans les prochains jours et les membres pourront assister à une présentation des grandes lignes de celui-ci lors de l'atelier du mercredi 14 octobre, de 19 h à 20 h 30.

La réponse des municipalités pour assurer la sécurité des citoyens et citoyennes durant la pandémie a été et continue d'être exemplaire. Je tiens à vous témoigner de mon admiration devant votre engagement. Nous savons que les répercussions sont grandes sur nos membres.

Le dossier de l'aide aux municipalités afin de pallier le manque à gagner engendré par les mesures exceptionnelles que vous avez dû prendre sera sans doute un des grands enjeux des prochaines semaines. Vous pouvez compter sur l'équipe de votre Association pour déployer tous les efforts nécessaires pour que les fonds qui ont été mis à la disposition du monde municipal par le gouvernement fédéral se retrouvent dans les coffres de nos membres. Nous aborderons d'ailleurs ce sujet lors d'un atelier de dernière minute qui aura lieu dans le cadre de notre congrès virtuel, soit le jeudi 15 octobre prochain à 14 h.

Le marché de l'assurance est en crise depuis un an et la situation ne s'est pas encore stabilisée. Ceci affecte inévitablement nos regroupements d'achats auxquels adhèrent une quarantaine des nos municipalités membres, quatre commissions de services régionaux et plus de 300 organismes à but non lucratif présents dans nos régions. Je peux vous assurer que nous travaillons d'arrache-pied avec la firme d'experts-conseils et les courtiers afin de trouver des solutions. Le résultat des appels d'offres sera connu à la fin du mois d'octobre et nous saurons à ce moment-là si la

situation s'améliore. Une chose est certaine; face à cette crise, la force du nombre et les regroupements sont des remparts qui permettent de limiter les impacts et même d'éviter que des municipalités se retrouvent dans des situations où elles ne peuvent se procurer une couverture d'assurance complète.

Je l'ai toujours répété dans le passé et je le réitère encore; l'AFMNB est forte et vibrante grâce à l'appui et l'engagement de ses membres. Elle est aussi proactive et dynamique grâce à son conseil d'administration ainsi qu'en raison de la présence d'une équipe d'employé(e)s brillant(e)s et hors pair. J'en profite pour remercier le conseil d'administration pour sa confiance et les membres de mon équipe pour leur engagement et leur professionnalisme qui ne cessent de m'impressionner. Un dernier remerciement à l'égard Patrimoine canadien, un partenaire financier indispensable, sans qui notre projet sur le renforcement de la gouvernance locale serait impossible et qui appuie l'AFMNB depuis près d'un quart de siècle.

Les prochains mois seront sûrement bien remplis pour l'ensemble des intervenants du monde municipal. À ceux et celles qui tirent ou tireront leur révérence lors des élections, merci pour votre engagement. Chapeau bien bas! À ceux et celles que nous reverrons au lendemain de l'élection générale municipale, ce sera encore un plaisir de travailler avec vous. Les prochaines années s'annoncent particulièrement intéressantes.

Le directeur général,

Frédéric Dion

## GRANDS AXES DE TRAVAIL DE L'AFMNB

### GOUVERNANCE LOCALE

#### PROJET DE LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'ACADIE DU N.-B.

Le projet Renforcement de la gouvernance locale de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, débuté en 2019, a continué de progresser en 2020 malgré certaines contraintes en raison de la pandémie. Les résultats commencent à apparaître et l'avenir s'annonce très prometteur pour ce projet d'envergure.

Durant la dernière année, les différents comités affectés au projet ont travaillé conjointement avec les employés du Centre d'expertise en gouvernance locale de l'AFMNB afin de faire avancer ce dossier important, autant pour les francophones que pour tous les Néo-brunswickois.es.

Le comité d'experts en fiscalité composé d'André Leclerc, Pierre-Marcel Desjardins et Gérard Belliveau a terminé ses travaux sur la fiscalité municipale. Leur rapport final sera dévoilé très prochainement.

À la suite d'un appel d'offres lancé par l'AFMNB auprès de ses membres, six projets ayant pour but de renforcer la gouvernance locale dans la province ont débuté. Partage de coûts ou de services, défis après la mise en place d'un regroupement, et renforcement de la gouvernance locale, sous régionale et régionale sont les différentes thématiques abordées. Le but de ces différents projets, menés conjointement avec les municipalités participantes, est d'éliminer



progressivement les différentes barrières aux regroupements, de renforcer la gouvernance locale et ainsi solidifier la capacité de nos municipalités.

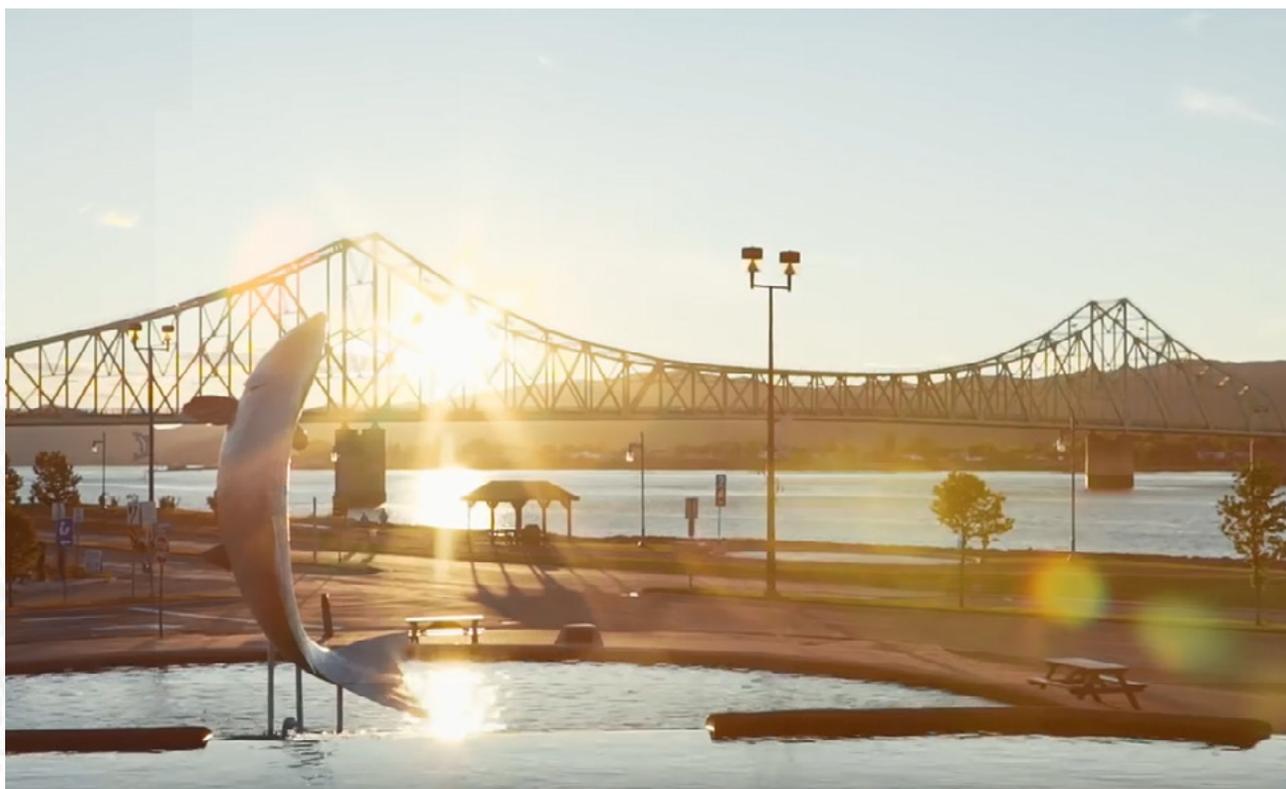
Un nouveau comité, appelé Comité gouvernance locale et fiscalité municipale, composé de quatre membres du Conseil d'administration de l'AFMNB, a vu le jour. L'un de ses mandats est de fournir un encadrement et d'orienter les choix stratégiques du projet.

Le Centre d'expertise en gouvernance locale prévoit également embaucher, dès cet automne, un.e étudiant.e postsecondaire en recherche afin de mener une étude pour notre projet concernant l'importance du rôle des municipalités dans l'offre de service en français dans un contexte de communauté de langue officielle en situation minoritaire. Cela sera possible grâce à une collaboration avec le programme de stage

en recherche Mitacs, et l'enseignante et chercheuse de l'Université de Moncton, Michelle Landry.

En ce qui concerne la communication, une stratégie est en cours de validation avec la firme de communication embauchée pour le projet. Celle-ci sera analysée en profondeur par les responsables du projet afin de s'assurer qu'elle rejoint les objectifs prévus pour cet aspect très important du projet.

Les prochains mois vont être décisifs dans l'avancement des différents travaux en cours du projet. Ceux-ci se poursuivront jusqu'à l'hiver 2021.



## CONSULTATION SUR LES RÈGLEMENTS LIÉS AUX NOUVELLES LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE ET LOI SUR L'URBANISME

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux nous a invités, au cours de l'été, à transmettre nos commentaires sur une proposition de modification du règlement 2018-71 de la Loi sur la gouvernance locale, portant sur la date de remise des budgets des gouvernements locaux. Cette modification, qui propose d'avancer la date de soumission du budget du 30 au 15 novembre dès cette année, est rendue nécessaire afin de mettre en œuvre deux des recommandations du rapport de la vérificatrice générale sur la crise des évaluations foncières de 2017. Celle-ci proposait de séparer l'avis d'évaluation foncière et la facture d'impôt foncier afin de faciliter la compréhension des variations pouvant intervenir d'une année à l'autre.

Suite à la réception de plusieurs commentaires de la part de directeur.trices généraux.ales, nous avons transmis une correspondance fin juin au ministère afin d'exprimer certaines préoccupations. Entre autres, nous avons fait état de la nécessité que les différents ministères impliqués respectent eux-mêmes les dates butoirs pour la transmission des données aux municipalités. Dans cette éventualité, les échéanciers imposés devraient être automatiquement repoussés. Ces données (coût des services de police de la GRC, assiette fiscale, subvention de financement et de péréquation communautaires) sont en effet nécessaires aux municipalités afin de finaliser les budgets. Les expériences des dernières années, avec des chiffres transmis aux municipalités fin novembre / début décembre, laissent en effet penser qu'il faudra être très attentif sur ce point. Le décret d'application n'ayant pas été adopté à la date de déclenchement des élections provinciales, il est possible que cette modification de date n'intervienne que l'année prochaine.

## #PENSESY2020

Lors des élections générales municipales du 9 mai 2016, 55 % des électeur.trices n'ont pas exercé leur droit de vote. De plus, 49 maires sur 105 ont été élu.e par acclamation, faute de candidatures. Au niveau des conseiller.ères, 111 candidat.es sur 531 ont accédé à la fonction sans compétition, soit 1/5. D'ailleurs, dix-sept (17) municipalités ont même eu l'intégralité de leur conseil élu par acclamation. (Élections quadriennales municipales et autres événements électoraux locaux, ÉlectionsNB 2016).

À la lumière de ces informations, un effort accru est nécessaire pour promouvoir davantage la fonction d'élu.e municipal et l'intérêt pour les élections municipales. Par ailleurs, les recherches démontrent qu'en moyenne, les femmes réfléchissent environ 1 an avant de poser leur candidature à un poste d'élu. De là l'importance de partager des informations sur les élections municipales bien avant le début de la période de mise en candidature.

C'est dans cette optique que l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) s'est engagée à mettre sur pied une campagne de promotion des élections générales municipales de 2020. La tournée a eu pour objectif premier de diffuser à grande échelle de l'information susceptible d'intéresser une diversité de personnes en mesure de s'investir dans leur municipalité en posant leur candidature à un poste d'élu. Cette initiative tentait de rejoindre toute personne curieuse d'en connaître davantage sur le mécanisme d'une municipalité. Notons que le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick a appuyé l'initiative en prenant en charge la réimpression du Guide de campagne électorale développé en 2016 et qu'ÉlectionsNB a aussi contribué au financement de la tournée. Ces derniers ont d'ailleurs fait des présentations en français lors de 80 % des rencontres.

#PENSESY2020 : La tournée AFMNB, visait à :

- Faciliter le partage d'information en lien avec la gouvernance locale ;
- Sensibiliser la communauté à l'importance de l'implication citoyenne ;
- Démontrer qu'occuper la fonction d'élu est à la portée de tous et toutes ;
- Offrir l'occasion d'obtenir gratuitement de l'information par le biais de sources fiables ;
- Présenter des stratégies afin de faciliter l'accessibilité à la fonction d'élu.e

Les sujets abordés étaient :

- La gouvernance locale au Nouveau-Brunswick ;
- Les pouvoirs et compétences des municipalités ;
- Les rôles et responsabilités des élu.es ;
- La participation des femmes et des minorités ;
- Le / la candidat.e idéal.e ;
- Le traitement des élu.es ;
- Les bases d'une campagne électorale ;
- Le processus et calendrier d'ÉlectionsNB

Le succès de l'initiative repose notamment sur l'appui de 10 municipalités pour l'organisation des soirées d'information, et sur les services professionnels de monsieur Cyrille Simard qui a effectué l'ensemble de la tournée provinciale. En ce sens, nous tenons donc à remercier les municipalités d'Edmundston, Saint-Quentin, Grand-Sault, Atholville, Petit-Rocher, Shippagan, Caraquet, Saint-Louis-de-Kent, Dieppe ainsi que Bouctouche ainsi que Monsieur Simard pour leur collaboration indispensable.

31 janvier au 27 février, 18h à 20h30

**INVITATION PUBLIQUE**  
LA TOURNÉE AFMNB  
**#PENSESY2020**

Animateur: Cyrille Simard,  
maire sortant de la Ville d'Edmundston

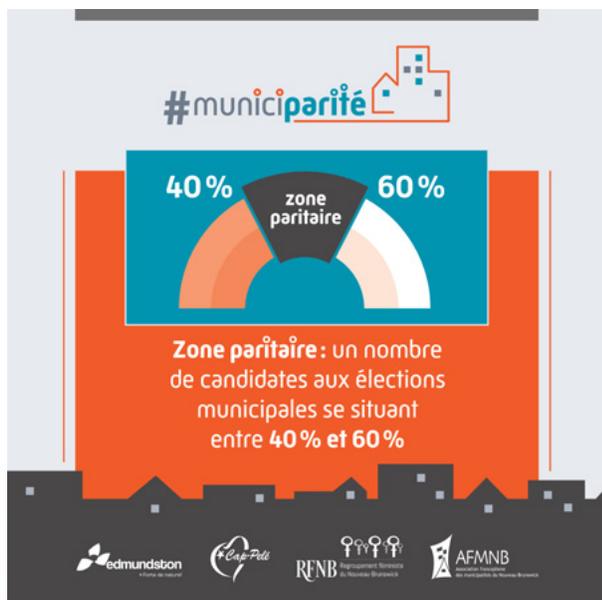
**AFMNB**  
Association francophone  
des municipalités du Nouveau-Brunswick

Bienvenue  
à toutes et tous

Dans une municipalité près de chez vous!  
Pour de plus amples informations : emmanuelle@afmnb.org

## #MUNICIPARITÉ : POLITIQUES D'ÉGALITÉ EN GOUVERNANCE MUNICIPALE

Mené par l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) et le Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick (RFNB), en collaboration avec les municipalités de Cap-Pelé et d'Edmundston, le projet Politiques d'égalité en gouvernance locale #municiparité avait pour but d'identifier et d'éliminer certains obstacles à la participation des femmes à la politique municipale dans l'objectif d'atteindre la zone paritaire. Il avait notamment aussi comme objectif de sensibiliser les communautés acadiennes et francophones du Nouveau-Brunswick par rapport aux difficultés que rencontrent les femmes lorsqu'elles participent en politique municipale.



Le projet, financé par le ministère du Patrimoine canadien et le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes est arrivé à échéance en 2019 et l'AFMNB a pu bénéficier d'une extension pour produire un guide de bonne pratique à l'intention des municipalités.

Le Guide de bonnes pratiques a été préparé non seulement pour soulever les obstacles qui sont rencontrés par les femmes en politique municipale, mais également pour suggérer des solutions simples et concrètes afin de contribuer à un réel changement culturel et organisationnel à l'intérieur de nos gouvernements locaux.

Le lancement officiel du Guide de bonne pratique #municiparité a eu lieu le 31 janvier dernier à Edmundston. Chaque municipalité membre de l'AFMNB a pu en recevoir une copie physique lors de la Table de concertation des maires en février 2020 et la version numérique est aussi disponible en ligne sur les sites web de l'AFMNB et du RFNB.

Pour accéder à la version numérique du Guide, cliquez sur l'image ci-bas.



## | MESURES D'URGENCE COVID-19

Notre quotidien a été bouleversé lorsque l'état d'urgence a été proclamé le 19 mars dernier. Nous nous sommes tous trouvés un peu démunis devant cette situation inhabituelle et les consignes qui entraient en vigueur et qui changeaient régulièrement au gré de l'évolution de la situation : fermeture d'une grande majorité d'entreprises et des écoles, mise en place de mesures de distanciation sociale et de confinement dans certains cas, etc.

Les municipalités ont su répondre rapidement à ce nouveau défi qui se présentait devant elles et elles ont pris des mesures afin de pouvoir continuer à livrer les services à la population : maintien des effectifs municipaux en place, fermetures des édifices publics avec mise en place du télétravail pour les employés, report des paiements dus par les citoyens pour les services et annulation des intérêts de retard de paiement, mise en place de service de livraison pour les citoyens « à risque ». Ces mesures, qui ont eu un coût, étaient nécessaires afin de permettre à d'autres secteurs de continuer à fonctionner. Que serait-il advenu si les services d'eau potable ou d'évacuation des eaux usées avaient connu un dysfonctionnement et si personne n'avait été disponible pour y remédier ?

La mise en place du télétravail chez de nombreux employeurs a permis à beaucoup de personnes de pouvoir poursuivre leur travail. Les employés de l'AFMNB ont fait partie de ce groupe-ci et nous avons ainsi pu continuer à vous accompagner dans cette « crise ». Cette situation inédite pour nous tous a nécessité une adaptation permanente à des mesures sans cesse changeantes, et nous a tous forcés à revoir nos façons de fonctionner.

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et le ministère de la Sécurité publique nous ont invités à des appels réguliers de mise à jour sur la situation afin de nous tenir informés des évolutions, et nous permettre de leur faire remonter vos questions et vos défis. Ces mises à jour nous ont permis de vous transmettre les informations les plus claires et pertinentes possibles afin de vous permettre de

faire fonctionner les municipalités au mieux de leurs capacités.

Nous avons également participé à des rencontres virtuelles régulières avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Celles-ci avaient pour but de connaître la situation dans chaque province et de connaître les besoins de chacune. Les deux sondages menés en collaboration avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, les deux autres associations municipales de la province et l'association des administrateurs nous ont permis de transmettre à la FCM des projections d'impact de la pandémie sur les finances municipales. Ces projections leur ont permis de revendiquer des aides financières pour aider les municipalités à poursuivre leurs opérations.

Les impacts de cette pandémie dureront très certainement bien au-delà de l'année en cours, nous allons donc continuer à collaborer avec les différents paliers de gouvernement et nos partenaires afin que les revendications et besoins des municipalités restent au cœur du débat.

Projection des impacts de la Covid-19 sur le monde municipal – avril 2020

# COVID-19 : impacts sur le monde municipal



Le monde entier fait face à une crise sans précédent. Tous les secteurs de notre société sont touchés et le monde municipal, étant le palier de gouvernement le plus près de la population, n'est pas épargné. En cette période de grandes incertitudes, vous pouvez compter sur l'appui de votre Association pour vous épauler.

L'équipe de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick est prête à accompagner les membres tout au long de cette crise et sera toujours à vos côtés au lendemain de celle-ci afin de poursuivre la mission de représentation et d'appui à la gouvernance locale, de promotion de développement de communautés innovantes, prospères, solidaires et durables, tout en contribuant au rayonnement de la Francophonie.



## Gestion du personnel

- Pas de réduction d'effectif/mise à pied
- Les employés continuent d'être rémunérés normalement
- Télétravail lorsque possible
- Respect des directives de la santé publique pour les employés essentiels (distanciation sociale, mesures d'hygiènes, etc.)



## Fonctionnement de la municipalité

- Télétravail adopté lorsque possible
- Présence minimale à l'édifice municipal
- Respect des mesures de distanciation sociales (6 pieds) et d'hygiène
- Modification et adaptation des quarts de travail pour les employés des travaux publics



## Allègement financier pour les résident.es

- 23 municipalités offrent un sursis de paiement des factures d'eau et eaux usées jusqu'au 30 avril ou plus et/ou annulent les intérêts de retard
- Une municipalité offre 3 mois gratuits à tous les propriétaires pour les services d'eaux usées
- Toutes les municipalités ont pris des dispositions de paiements sans contact : envoi de chèques, paiement par carte de crédit, virement Interac, Service Nouveau-Brunswick



## Impact sur les finances municipales

(données recueillies auprès de 91 municipalités lors d'un recensement de la province débuté le 30 mars 2020., Mise à jour le 21 avril 2020)

	COÛTS SUPPLÉMENTAIRES		PERTES DE REVENUS		ÉCONOMIES		TOTAL 91 MUNICIPALITÉS		PROJECTION 104 MUNICIPALITÉS
<b>IMPACT ACTUEL</b>	426 000 \$	+	4 065 000 \$	-	710 000 \$	=	3.8 millions \$	→	4.4 millions \$
<b>PRÉVISION POUR LES 4 PROCHAINS MOIS</b>	1 530 000 \$	+	17 320 000 \$	-	9 700 000 \$	=	9.1 millions \$	→	10.5 millions \$



**AFMNB**

Association francophone  
des municipalités du Nouveau-Brunswick

## GRANDS AXES DE TRAVAIL DE L'AFMNB

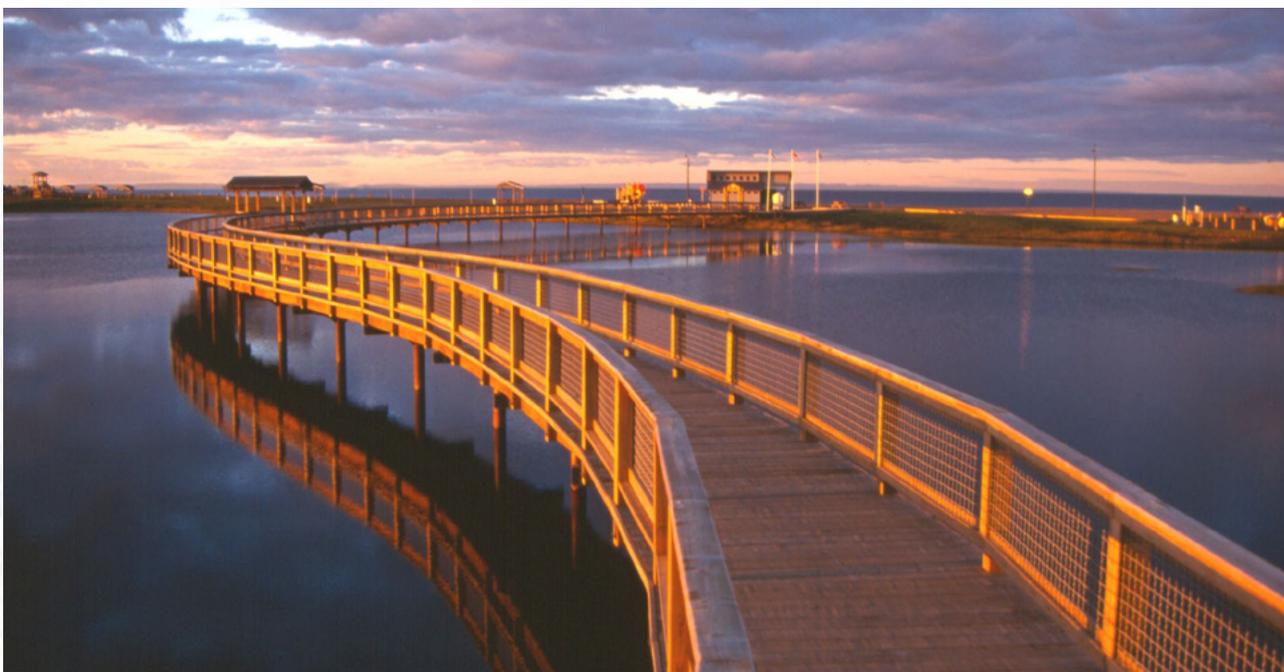
### FINANCEMENT DES MUNICIPALITÉS

#### DEMANDES DE RÉFORME DE LA FISCALITÉ MUNICIPALE

Les événements des derniers mois ont de nouveau mis en évidence, s'il était encore besoin, la nécessité de revoir le cadre fiscal qui s'applique aux municipalités. Les sondages qui ont été menés sur l'impact financier des municipalités liées à la COVID-19 faisaient état de pertes estimées jusqu'au 31 décembre 2020 de plus de 17,5 millions de dollars. Nous ne pouvons encore estimer précisément quelles seront les conséquences de cette pandémie sur les recettes des municipalités à long terme, mais il y a fort à parier que les assiettes fiscales seront touchées. Il est donc plus qu'urgent de revoir le système fiscal actuel et de procéder à des réformes qui permettront aux municipalités d'avoir accès aux ressources dont elles ont besoin, et ainsi préserver la qualité et le nombre de services qu'elles livrent aux citoyens.

Nous profitons de toutes les occasions qui se présentent pour faire entendre ce message au gouvernement et aux différents partis politiques provinciaux. Les rencontres menées en fin d'année 2019 avec le parti conservateur, le parti libéral et le parti vert nous ont permis de leur rappeler les problématiques liées au cadre fiscal actuel, à des réformes menées « à la pièce », et sur l'importance de lier une réforme de la fiscalité municipale à une modernisation et au renforcement de la gouvernance locale. La campagne électorale qui a débuté fin août a été l'occasion de leur rappeler ce message et de leur faire valoir nos priorités et notre vision de ce que doit être une réforme municipale.

Nous espérons que ce travail portera ses fruits avec le gouvernement nouvellement élu et qu'une réforme municipale prenant en compte les besoins de toutes les régions de la province viendra couronner nos efforts



## ÉTUDE SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE-COMPOSITION D'UN COMITÉ CA + COMITÉ EXPERT

Le Comité expert en fiscalité, mandaté par l'AFMNB à l'été 2019 pour analyser en profondeur le régime fiscal actuel et proposer une réforme, a remis son rapport récemment après un an de travaux. Les trois experts ayant participé à ce rapport viendront d'ailleurs présenter le fruit de leur travail lors de ce congrès, qui a nécessité la collaboration de plusieurs intervenants.

Le Comité sur la gouvernance locale et la fiscalité municipale, composé de quatre membres du conseil d'administration de l'AFMNB, s'est rencontré à de multiples occasions au cours de la dernière année pour s'assurer que les travaux allaient dans la direction souhaitée. La Table de concertation des maires en février a été l'occasion de présenter deux orientations proposées par les experts, et de donner la chance aux élu.es présents de porter leur choix sur l'une ou l'autre de ces orientations. Le conseil d'administration s'est également penché sur le rapport à plusieurs occasions au cours du processus et a rencontré un des experts lors de sa dernière réunion en septembre afin de valider le document.

Ce rapport propose un plan d'action pour mener une réforme municipale, dans lequel l'AFMNB doit jouer un rôle important. Le déclenchement hâtif des élections provinciales a quelque peu précipité nos plans pour le dévoilement de ces travaux. Les négociations au mois d'août entre les différents partis politiques provinciaux pour éviter des élections avaient tourné, entre autres, autour d'une réforme municipale. Plusieurs partis politiques provinciaux nous ont donc approchés avant de dévoiler leur plateforme, afin de connaître le contenu du rapport. Nous avons donc saisi l'opportunité de placer ce sujet dans leurs priorités et leur avons dévoilé les grandes lignes du rapport et son plan d'action. Le sujet est donc d'actualité et nous avons entre les mains un outil complet et détaillé sur lequel nous pourrons nous appuyer dans nos discussions de réforme avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick.



## INFRASTRUCTURES: ENTENTE BILATÉRALE INTÉGRÉE

Il a été beaucoup question de l'entente bilatérale intégrée (EBI) dans la presse ces derniers mois. Pour rappel, cette entente, signée en 2018 entre le fédéral et le provincial, est d'un montant de 673 millions de \$ sur 10 ans et comprend quatre (4) volets permettant de financer la réfection d'infrastructures existantes ou la construction de nouvelles. Elle nécessite toutefois une participation financière minimale de la province à hauteur d'un tiers du coût des projets, afin que ceux-ci puissent bénéficier de la contribution maximale qu'avait prévu injecter le gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a choisi, au cours des deux dernières années, de seulement investir 5 et 10 millions de \$ dans le programme sur les 45 à 55 millions annuels nécessaires pour aller chercher la totalité de l'aide fédérale. Ces montants ne permettent de financer que quelques projets annuellement à l'échelle provinciale. Et pourtant, les besoins sont criants et nombreux. De plus, la disponibilité d'un financement stable et suffisant va de pair avec la planification à long terme des infrastructures qu'exige désormais la gestion des actifs. Finalement, ce sont donc des sommes disponibles, dont nos municipalités ont besoin, qui sont laissées sur la table chaque année et qui ne contribuent pas non plus à l'économie de nos communautés.

Avec la pandémie qui nous a frappés, et afin de relancer l'économie, le gouvernement fédéral a ajouté un volet à l'EBI, le volet Résilience à la COVID-19. Ce nouveau volet, qui s'adresse à des projets pouvant démarrer à court terme, permet notamment :

- d'y transférer jusqu'à 10 % du montant initial de l'EBI, soit 67 millions de \$ pour le N.-B. ;
- un processus d'approbation simplifié et accéléré ;
- d'élargir la liste des projets admissibles ;
- de financer des projets jusqu'à 10 millions de \$, avec une contribution fédérale pouvant s'élever jusqu'à 80 % pour les municipalités.

Une liste de projets a été transmise par la province au fédéral dans le cadre de ce nouveau volet. La plupart d'entre eux sont des projets où la province n'investit pas ou peu d'argent, laissant les municipalités financer les 20 % restants.

Nous allons continuer de faire entendre nos messages auprès du gouvernement provincial :

- Des investissements doivent être faits dans les infrastructures afin que les communautés puissent profiter des contributions du fédéral pour les aider à maintenir leurs infrastructures essentielles ;
- Les associations municipales doivent faire partie du processus de détermination des priorités en matière d'infrastructure.

## | PROGRAMMES DE FINANCEMENT – COVID19

Les municipalités ont dû s'adapter à l'arrivée de cette pandémie et prendre les mesures qui s'imposaient afin de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Ces mesures ont eu un impact important pour l'ensemble des municipalités et ont entraîné des coûts additionnels, que ce soit au niveau de l'acquisition d'équipements de travail à distance, de matériels de protection, ainsi que des pertes de revenus à la suite d'annulations de réservations et d'événements, ou encore le report de paiement et l'annulation des intérêts de retard de paiement. Malgré le travail de la FCM et des associations municipales à travers le pays, les municipalités ont malheureusement dû attendre le mois de juin avant de voir des programmes les concernant être annoncés, et elles ont dû, dans l'attente, absorber les coûts engendrés par la pandémie.

Le gouvernement fédéral a finalement pris plusieurs mesures et mis en place quelques programmes destinés aux municipalités :

- Le versement accéléré du Fonds de la taxe sur l'essence en une seule fois au mois de juin. Cette mesure n'est pas en soi une aide nouvelle puisque ces montants étaient déjà prévus dans les budgets des municipalités, mais elle leur a permis d'avoir de la trésorerie pour faire face aux dépenses inattendues ;
- Le Fonds d'Urgence pour l'appui communautaire (FUAC) est venu apporter une petite aide en ce qui concerne certains coûts supplémentaires liés à la pandémie, mais rien permettant de compenser son impact sur les finances municipales ;
- Le Fonds pour une relance sécuritaire d'un montant de 18.4 milliards de dollars, dont 3.4 à destination des municipalités (2 milliards de dollars pour couvrir les coûts opérationnels liés à la COVID-19 et 1.8 milliard de dollars pour les transports en commun). À compléter avec les informations de Ryan (41 millions pour les municipalités)

Sans aide disponible pour les aider à combler ces dépenses, les municipalités n'auront d'autres choix que d'augmenter les taux de taxes, ou de couper dans les services à la population. Nous continuons donc à travailler avec la FCM et le gouvernement provincial afin de trouver un terrain d'entente et que de l'aide parvienne aux municipalités.

## ARBITRAGE EXÉCUTOIRE PROJET DE LOI 13

L'AFMNB a appuyé le projet de loi 13, soit la Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles, et la démarche de l'Association des cités pour la mise en place d'un nouveau processus d'arbitrage exécutoire pour les travailleurs des services d'urgence. Cet enjeu ne concerne en effet pas que les grands centres, mais bien également les villes et villages qui doivent faire face à un arbitrage contraignant lorsqu'ils négocient avec les pompiers et les policiers.

Ces travailleurs ne pouvant faire grève, ils bénéficient d'un processus d'arbitrage lorsqu'ils ne peuvent s'entendre avec leur municipalité sur certains points de la convention collective, par exemple l'augmentation de salaire ou la bonification des avantages sociaux. Ces arbitrages ont donné lieu au cours des dernières années à des hausses de salaire à un rythme bien plus important que le taux d'inflation au Canada, mais également que les autres employés municipaux, et ont créé une pression supplémentaire sur les budgets municipaux. Si l'augmentation de ces coûts e poursuivait sur cette lancée, des choix difficiles seraient à faire : réduction des services d'urgences, coupures dans les autres services municipaux ou augmentation des taxes.

Bien que le travail de ces intervenants soit essentiel, il est nécessaire de mettre en place un processus d'arbitrage qui soit équitable pour tous, y compris les contribuables et les autres travailleurs municipaux. Les municipalités du Nouveau-Brunswick doivent trouver un équilibre budgétaire entre ce que les contribuables sont en mesure de payer et le large éventail de services qui sont nécessaires à la gestion d'un grand centre, d'une ville ou d'un village.

## GRANDS AXES DE TRAVAIL DE L'AFMNB

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL / RURAL

#### RÉVISION DES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La SDR nous a consultés avant l'été pour nous faire part de son intention de procéder à une refonte de ses programmes. Ceux-ci étaient composés de sept (7) fonds, dont le Fonds de développement économique et d'innovation pour le Nord du Nouveau-Brunswick (18,5 M\$) et le Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi (5 M\$), pour un total de 48.5 millions de dollars \$. Cette refonte a été motivée à la suite du constat qu'il y avait un manque de compréhension des fonds, que le processus d'application n'était pas clair et qu'il manquait des indicateurs précis permettant de mesurer les bénéfices des projets financés.

Il était ainsi proposé de ne garder que quatre (4) fonds et de créer un Fonds pour l'économie rurale pour remplacer les Fonds du Nord et de la Miramichi, qui serait accessible à un plus grand nombre. Bien que l'AFMNB soit en accord avec les constats émis par la SDR et sur le fait que certaines régions au sud de la région de Miramichi rencontrent des défis proches à celles qui bénéficiaient de ces deux (2) fonds, les

critères utilisés pour déterminer l'accessibilité à ce nouveau fonds nous ont fait réagir. Nous avons donc fait parvenir nos commentaires à la SDR, en proposant une augmentation de l'enveloppe allouée à ce fonds pour la porter à 40 millions de dollars, des critères socio-économiques précis pour déterminer les régions éligibles, un mécanisme de concertation avec les acteurs locaux pour déterminer les priorités régionales et un processus rigoureux d'évaluation et de reddition de compte des projets financés.

Nos propositions sont restées lettre morte et le gouvernement est allé de l'avant avec la refonte qu'il avait souhaitée soit : 20 millions de dollars pour le Fonds pour l'économie rurale, accessibles pour les territoires de moins de 25 000 habitants (seuls Dieppe, Fredericton, Moncton et Saint-Jean en sont exclus).

Cette refonte va à l'encontre de la raison d'être des fonds du Nord et de la Miramichi, nous allons continuer à travailler afin que soient rétablis des fonds visant à contrer les disparités économiques régionales.



## GRANDS AXES DE TRAVAIL DE L'AFMNB

### ARTS ET CULTURE, DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT

#### PROJET SAUVÉR

Depuis l'automne 2019, les cinq municipalités participantes ont commandé et reçu leurs véhicules. Au total, 6 véhicules électriques et 1 hybride ont rejoint les différentes flottes municipales et sont utilisés par les employés. En parallèle, les travaux d'aménagement des Stations-services électriques (incluant l'installation des bornes de recharge) se poursuivent en partenariat avec Énergie Nouveau-Brunswick afin que ces dernières puissent être intégrées au Réseau branché. L'installation des modules permettant la mise en service des systèmes d'autopartage est prévue avant la fin de l'année 2020 si les règles sanitaires (liées à l'épidémie de Covid-19) et les conditions météorologiques permettent à notre partenaire et concepteur du projet YHC Environnement de se rendre dans les municipalités. Au mois de juillet 2020, la 1<sup>re</sup> demande de contribution a été envoyée à la Fédération canadienne des municipalités afin que les

municipalités puissent recevoir 65 % de la subvention allouée au projet (et qui couvre jusqu'à 50 % des coûts admissibles initiaux). La fin du projet initialement prévue pour la fin de l'année 2021 dépendra des difficultés rencontrées (mentionnées ci-dessus) et de l'étude sur l'utilisation des services d'autopartage dans les municipalités.

Municipalités participantes :

- Beresford,
- Dieppe,
- Saint-Quentin,
- Shippagan,
- Tracadie



**YHC ENVIRONNEMENT**

**YHC MOBILITÉ**

**SAUVÉR**  
By YHC Environnement

**SAUVÉR** : Système d'autopartage avec véhicule électrique en région

**La collaboration d'YHC Environnement et l'AFMNB**

**Des plans d'action GES et communautaires pour une des régions les plus actives en changements climatiques au Canada**

- Plus de 26 municipalités ont franchi les 3 premières étapes du programme *Partenaires dans la protection du climat* de la FCM.
- 10 d'entre elles franchiront les 5 dernières étapes à l'automne 2020.

**Près d'un M\$ de subvention en immobilisation ont été octroyés :**

- **Pour l'électrification des transports :** 6 véhicules électriques, 10 bornes de recharge et des équipements d'autopartage pour les flottes municipales pour 5 municipalités.
- **Pour une utilisation d'énergie verte produite dans la région :** installation d'équipements pour le chauffage à la biomasse résiduelle dans 4 municipalités.

**YHC Environnement a créé en 2020 une nouvelle division, YHC Mobilité, chargée de la commercialisation des outils et services SAUVÉR-SIGTIC et autres outils et fonctionnalités pour les municipalités :**

- Le transport collectif intelligent avec autopartage, voiturage, covoiturage.
- SAUVÉR est l'un des vingt projets remarquables soutenus par le FMV de la FCM et mis en œuvre par des municipalités dans tout le Canada.
- Les services écologiques intelligents et le transport électrifié avec le partage de camionnettes électriques ou conventionnelles avec la communauté et le partage d'équipements entre municipalités.

**YHC Mobilité, une nouvelle génération de services intelligents!**

**f** **▶** **in** **🐦** **🌐** [www.yhccenvironnement.com](http://www.yhccenvironnement.com)

## PROJET PÉREÉB (BIOMASSE)

Suite à la révision des documents des projets par les 4 municipalités participantes assistées par l'AFMNB, Roy Consultants et YHC Environnement, des appels d'offres ont été réalisés au cours du mois de février 2020. Les soumissions reçues n'atteignant pas les objectifs financiers du projet, une phase de négociation s'est tenue au cours du printemps 2020 et a abouti à la signature de contrats pour la réalisation des travaux à partir de l'automne 2020 pour 3 des 4 municipalités participantes. Le dernier projet a nécessité une refonte du plan de travail afin de respecter le budget défini lors de la demande de financement et l'engagement financier municipal. Tous les moyens sont mis en œuvre par les différentes parties pour que les travaux puissent débuter avant la fin de l'année 2020. Fort du soutien financier de la Fédération canadienne des municipalités (qui a été bonifié à hauteur de 80 % des coûts admissibles initiaux), la fin de ce projet novateur est estimée pour le début de l'année 2022.

Municipalités participantes :

- Atholville,
- Caraquet,
- Saint-Léonard,
- Rivière-Verte.

## PROJET TRANSITION MOBILITÉ ÉLECTRIQUE PHASES 1 & 2

Lors de la phase 1 qui s'est achevée au mois de mars 2020, une tournée d'événements pour la sensibilisation des communautés a été réalisée dans les municipalités participantes au projet pilote SAUVÉR. Un site internet consacré exclusivement à la mobilité électrique au Nouveau-Brunswick a été mis en ligne au mois de septembre et recense de l'information pertinente pour nos communautés (subventions disponibles, localisation des bornes de recharge, etc.). Au printemps 2020 et pour la seconde année consécutive, le Fonds en fiducie pour l'environnement apporte son soutien financier à la réalisation d'une seconde phase. Malgré les difficultés engendrées par l'épidémie de Covid-19,

des événements de sensibilisation auront lieu dans les différentes régions couvertes par l'AFMNB et dans le respect des règles sanitaires. Toutes les informations concernant ces événements seront disponibles sur les sites internet du projet (TMéNB) et de l'AFMNB ainsi que sur nos médias sociaux.

## PROJET TRANSITION CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Tout au long de l'année, les municipalités accompagnées de YHC Environnement et de l'AFMNB ont travaillé à collecter les données qui ont permis de mettre à jour les inventaires des émissions de Gaz à effet de serre (GES) pour l'année 2018. De plus, les plans d'action ont été révisés afin de prendre en considération les actions qui avaient été menées depuis leur élaboration et embellis par de nouvelles actions que souhaitent réaliser les municipalités à court, moyen voir long terme. Le dépôt de l'ensemble des documents est prévu pour l'automne 2020 à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et permettra de franchir les étapes 4 et 5 du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) pour les 10 municipalités participantes. Soulignons également la contribution du Fonds en fiducie pour l'environnement qui a permis de rendre ce projet possible et dont le rapport final a été remis dans le courant du mois de mars 2020.

Municipalités participantes :

- Bertrand,
- Dieppe,
- Kedgwick,
- Paquetville,
- Petit-Rocher,
- Pointe-Verte,
- Rogersville,
- Saint-Quentin,
- Shippagan,
- Tracadie.

## GRANDS AXES DE TRAVAIL DE L'AFMNB

### FRANCOPHONIE ET LANGUES OFFICIELLES

#### IMMIGRATION

L'AFMNB est membre du Réseau en immigration francophone du Nouveau-Brunswick (RIF-NB), un mécanisme de concertation communautaire multisectoriel provincial, composé d'organismes porte-parole acadiens et francophones qui œuvrent directement ou indirectement à faire avancer le dossier de l'immigration francophone dans la province. À ce titre, l'AFMNB participe aux réunions, habituellement trimestrielles, que tient le réseau et soutient ses actions.

La pandémie a bien entendu modifié le calendrier normal des rencontres, mais le réseau a pu continuer à travailler par visioconférence. Au cours de la dernière année, l'accent a été mis sur la communication du RIF-NB sur les régions francophones de la province au travers de deux concours photo dans les régions Chaleur et Péninsule Acadienne, sur le suivi du projet de la communauté francophone accueillante de l'Haut-Saint-Jean (Edmundston, communauté rurale du Haut-Madawaska et Première Nation Malécite

du Madawaska) et sur le développement d'un projet portant sur l'analyse de la capacité d'accueil des régions francophones du Nouveau-Brunswick. Cette étude, soumise par le CCNB, doit permettre de créer un outil de planification et de gestion de la croissance démographique qui permettrait de cibler les actions à entreprendre pour accentuer la vitalité des régions francophones.

L'AFMNB a également participé aux consultations qui ont été menées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) concernant le futur programme de candidats municipaux. Ce futur programme de 5 000 places à travers le Canada était une promesse de campagne du gouvernement libéral en 2019 et doit permettre aux communautés de participer plus activement dans le choix des nouveaux arrivants. L'AFMNB a donc joint sa voix à celle de la Fédération des Communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA) afin de faire valoir le fait rural et francophone dans ce futur programme.



## | JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

Jeunesse Canada au Travail est une initiative du ministère du Patrimoine canadien qui, depuis 1996, aide les jeunes Canadiennes et Canadiens à développer leurs compétences de travail et à obtenir une expérience d'emploi. Pour la région atlantique, c'est l'AFMNB qui gère ce programme depuis le tout début. En cette année de la Covid 19, le programme a su s'ajuster afin d'aider les employeurs et étudiants dans ces moments d'incertitudes. Donc pour cette année le programme a décidé de subventionner tous ses postes à 100 % ce qui a permis aux employeurs de quand même créer des postes étudiants et cette année, le programme a créé au-delà de 100 postes dans les provinces atlantiques.

Pour l'année 2020-2021, le programme a reçu des fonds pour 23 postes additionnels reliés à la crise du covid19 et aussi une enveloppe additionnelle pour combler la différence des subventions de nos postes réguliers qui ont augmenté à 100 % en cette année de pandémie. JCT fait partie de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada qui a pour objectif d'aider les jeunes, étudiants et diplômés, et plus particulièrement ceux confrontés à des obstacles à l'emploi, à acquérir les compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour accéder au marché du travail.

## GRANDS AXES DE TRAVAIL DE L'AFMNB

### SERVICES AUX MEMBRES

#### MAINTIEN ET RENFORCEMENT DES REGROUPEMENTS D'ACHATS D'ASSURANCE

##### Regroupement d'achats en Assurances responsabilités et dommages municipales

Les regroupements municipaux en Assurances responsabilités et dommages ont débuté en 2007 avec 9 municipalités. Les regroupements comptent aujourd'hui 39 des 50 membres de l'AFMNB, soit près de 90 % de ceux-ci, en plus de 4 commissions de services régionaux et d'une force policière.

Les perturbations du marché de l'assurance ont fait en sorte que nous avons subi des augmentations lors du dernier terme. Bien que l'expérience des municipalités soit un des éléments dont tiennent compte les assureurs pour établir les primes, les augmentations reçues vont au-delà de ce simple élément. Les grands assureurs recherchaient une augmentation des revenus, afin de répondre aux attentes de profit de la part de leurs actionnaires. Nous avons donc fait face à des augmentations systématiques. Il faut dire que ces augmentations sont les premières de cette envergure depuis la création du regroupement.

Devant cette situation, il est de notre avis qu'il faut se serrer les coudes, car à la reprise, c'est comme groupe que nous saurons attirer les offres compétitives. Il est important d'effectuer une gestion de risque efficace, de poursuivre le travail en gestion d'actif et couvrir nos actifs à leurs justes valeurs de reconstruction.

Les actions envisagées pour améliorer les offres aux membres sont :

- D'augmenter le nombre de courtiers déposant des propositions lors de nos appels d'offres. Il est à noter qu'il n'existe que quelques courtiers qui offrent des programmes pour le secteur municipal ;
- L'établissement d'un fonds de stabilisation dans l'un des regroupements ;
- De revoir les coûts et bénéfices de certaines franchises collectives ;
- À moyen terme d'évaluer les bénéfices d'une nouvelle composition des regroupements pour la couverture en responsabilité civile.

Les employés des municipalités ont fait beaucoup de progrès dans le traitement de leur incident. La qualité des rapports d'incident et les mesures de gestion de risque se sont améliorées. Il y a un lien étroit entre la gestion des actifs et la prévention d'incidents. Les incidents liés à un mauvais fonctionnement des équipements municipaux peuvent être prévenus dans le cadre d'un programme de gestion d'actifs efficace. Il est à prévoir qu'à moyen terme nous pourrons démontrer aux courtiers nos succès en termes de gestion préventive de nos infrastructures municipales.

Nous sommes toujours prêts avec l'aide de nos consultants Fidema Groupe Conseil inc. de déposer des offres aux membres n'étant pas partie prenante du regroupement.

## **Groupe assurances responsabilité et dommages pour les organismes à but non lucratif**

Bien que diriger vers des non-membres ce programme bénéficie de façon indirecte aux membres. Par le passé plusieurs OSBL qui utilisaient les installations des municipalités pour la tenue de leurs activités n'étaient pas couverts par une assurance responsabilité, entre autres. De ce fait, toutes poursuites reliées à ces activités avaient la possibilité d'être imputables à la municipalité. Il était donc important que les municipalités prennent des dispositions pour que les OSBL qui utilisent les installations des municipalités possèdent une couverture en assurances responsabilité. Ce programme offre à des taux abordables une couverture aux OSBL. Le regroupement qui normalement augmente chaque année a connu une stabilité cette année. Il est concevable de croire que la Covid-19 a ralenti de beaucoup les activités des OSBL. Nous avons actuellement 360 OSBL qui profitent de ce programme.

### **Regroupement assurance collective**

Après une faible augmentation l'an passé, nous avons cette année maintenu les coûts. Des réductions sont encore possibles au niveau des frais administratifs. Il va sans dire que ces réductions seront possibles qu'avec l'augmentation de nouveaux membres au regroupement. La plupart de nos membres, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du programme, offrent d'excellentes conditions en matière d'assurances collectives. Il est cependant clair que ce poste de dépenses commence à peser lourd sur le budget des municipalités et que par fois il faut effectuer des changements aux régimes pour que celui-ci soit viable. Nous invitons donc les membres à demander au regroupement de déposer une offre dans le cadre de leur prochain renouvellement.

## PROGRAMME DE COHORTES EN GESTION DES ACTIFS

La planification par gestion des actifs est un dossier qui sera encore d'actualité au courant des prochaines années. Les instances fédérales et provinciales vous incitent à utiliser de nouvelles méthodes et outils de gestion pour faciliter la prise de décision quant au renouvellement, la maintenance et le remplacement de vos infrastructures et les équipements utilisés pour fournir les services municipaux essentiels.

L'implantation de ces nouvelles méthodes se fait progressivement depuis 2017, selon l'entente fédérale-provinciale sur le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence de 2014, et est échelonnée sur plusieurs années (phases).

Depuis l'annonce, l'AFMNB travaille de concert avec les représentants provinciaux et la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour développer des outils et des produits de formation conçus pour vous aider dans l'avancement de votre niveau de préparation global et la réalisation des objectifs provinciaux.

Voici un résumé de la chronologie :



## Accompagnement & financement et autres initiatives connexes :

Au fédéral, le Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) continue à offrir du financement direct aux municipalités qui désirent poursuivre le développement de leurs plans de gestion des actifs ou pour tous travaux qui permettront aux municipalités d'avoir une meilleure connaissance de l'état de leurs infrastructures principales. Les municipalités qui ont déjà obtenu du financement lors de la première ronde de financement direct peuvent maintenant faire une deuxième demande qui leur permettrait de poursuivre les travaux requis à l'atteinte des objectifs de la deuxième phase provinciale dont les paramètres seront divulgués prochainement. Ce sont d'excellentes nouvelles puisque près de 75 % des municipalités au NB ont pu obtenir de l'aide financière du PGAM pour accomplir les exigences de la première phase provinciale qui venait à échéance le 31 juillet 2018.

Du côté provincial, les municipalités du Nouveau-Brunswick ont complété la première phase des exigences provinciales le 30 juillet 2018. À ce titre, le

ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL) publiera une nouvelle série d'exigences venant préciser des éléments sur le renouvellement de vos infrastructures. C'est une continuité du travail accompli lors de la phase précédente et un nouvel échéancier vous sera proposé. Nous attendons toujours les détails sur les prochaines exigences, dont la portée des travaux exigés et l'échéancier prévu pour les compléter.

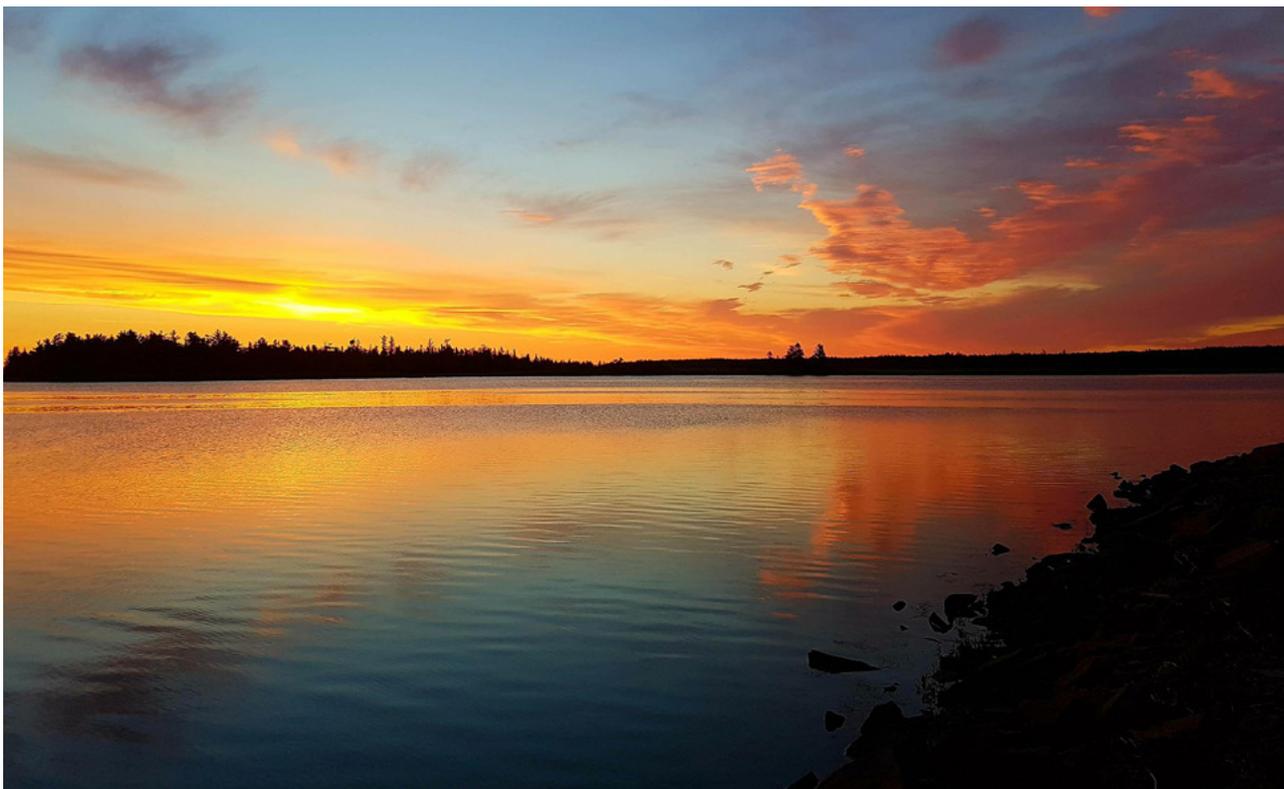
À l'AFMNB, nous poursuivons le développement d'initiatives qui vous permettront de satisfaire à ces nouvelles exigences. Notre objectif est de vous appuyer à atteindre les objectifs du MEGL tout en développant des programmes de formation et d'assistance technique adaptés à vos réalités et en maximisant le financement que vous pourriez obtenir.

À ce titre, nous venons tout juste de compléter le Programme de cohortes en gestion des actifs. L'objectif du programme était de faciliter l'intégration

des pratiques de gestion des actifs en offrant des ressources et un soutien direct pour poursuivre l'établissement des plans de gestion d'actifs et de permettre aux municipalités participantes d'appliquer elles-mêmes les modèles et procédures appris lors des ateliers. Les 11 municipalités participantes ont profité de formations et d'assistance technique tout en intégrant des pratiques de gestion des actifs dans leurs activités quotidiennes.

Un nouveau programme de formation assorti d'assistance technique vient tout juste de débuter et proposera des formations en lien avec les exigences provinciales. Celui-ci vous permettra de poursuivre vos apprentissages et de renforcer les capacités des municipalités et leurs équipes de gestion des actifs respectives.

L'AFMNB vous offre également son expertise en gestion des actifs avec le développement d'un service d'accompagnement complet.



Échantillon de services offerts :

- Analyse de votre niveau de préparation actuel et mise en relief avec les objectifs provinciaux (Phase 1 & 2),
- Appui dans la préparation de demande de financement / gestion de projet,
- Préparation de plans de travail à court / long terme selon les ressources disponibles,
- Collaboration avec vos firmes de consultants,
- Identifier les ressources pertinentes pour la réalisation des travaux,
- Préparation de devis de projets pour les services professionnels à obtenir,
- Achat de services professionnels regroupés pour accomplir les objectifs communs,
- Préparation de gabarits, formulaires, feuilles de calculs, etc.,
- Maintenance / Formatage de base de données.

Contactez-nous pour en connaître davantage sur les services offerts !

## DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX SERVICES AUX MEMBRES

Suite à la restructuration effectuée au sein de l'AFMNB, le service aux membres a reçu le mandat de réfléchir aux possibilités d'offrir de nouveaux services à vous, nos membres. L'énergie placée aux conséquences des soubresauts du marché de l'assurance dommages ne nous a pas permis de placer le temps voulu dans le développement de nouveaux services, mais ce n'est que partie remise. Nous souhaitons à même l'expertise au sein de l'AFMNB ou à l'aide des ressources externes de vous appuyer dans différentes sphères de vos opérations / projets. Dans certains domaines, nous aurions intérêt à mettre en commun nos besoins pour l'obtention de service. Nous sommes à l'écoute de vos suggestions à ce niveau. Le service aux membres offre actuellement les programmes suivants :

- Regroupement d'achats en assurances responsabilités et dommages municipales ;
- Regroupement d'achats en assurances responsabilités et dommages pour OSBL ;
- Formations en gestion d'actif ;
- Projets et actions en lien avec les changements climatiques.

De plus, nous avons lancé un service d'accompagnement qui sera développé et offert au cours de la prochaine année.



AGA

# Programme de l'AGA

---

Dimanche 18 octobre 2020  
Danny's Inn  
1223, rue Principale, Beresford, NB E8K 1A1

## 30<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle

N.B. : Déjeuner continental servis sur place à compter de 8 h

### Ordre du jour

#### 8 h 30 Ouverture de l'Assemblée générale annuelle

1. Vérification du quorum
2. Présidence de l'Assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suspension de l'article 11 des règlements généraux
5. Adoption du procès-verbal de la 30<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle
6. Suivi au procès-verbal
7. Ratification des décisions du Conseil d'administration
8. Rapport de la présidence
9. Rapport de la direction générale
10. Adoption des états financiers vérifiés 2019-2020
11. Planification stratégique
12. Cotisation des membres pour l'année 2021

#### 10 h Pause santé

13. Nomination d'une firme de vérification pour l'année 2020-2021
14. Amendement aux règlements généraux
15. Résolutions des membres
16. Résolutions soumises par le Conseil d'administration
17. Résolutions de l'Assemblée
18. Autre(s)
19. Levée de la réunion

# Procès-verbal de la dernière AGA

**30e Assemblée générale annuelle**  
**Dimanche 20 octobre 2019**  
**École Clément Cormier**  
**37, avenue Richard, Bouctouche, N.-B. E4S 3T5**

**8 h 40 | Ouverture de l'Assemblée générale annuelle**  
**Vérification du quorum**  
**Présidence de l'Assemblée**

Le président, Luc Desjardins, souhaite la bienvenue aux délégué.e.s et participant.e.s. Monsieur Desjardins donne ensuite quelques directives d'usage pour la bonne conduite de l'AGA. Le président vérifie le quorum en nommant le nom des 50 municipalités membres et en demandant qu'au moins un représentant de chacune des municipalités signifie sa présence, le cas échéant. Le président confirme que le quorum est atteint, avec une représentation de 47 des 50 municipalités membres, et déclare ouverte la 30e assemblée générale annuelle de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick.

## **2. Présidence de l'Assemblée** **Suspension aux Règlements généraux**

Le Président demande une proposition de la salle afin de suspendre l'article 10 1 b), qui désigne le Président de l'Association comme président de l'AGA et que l'on désigne M. Paul Lang à titre de président d'assemblée pour l'AGA 2019.

### Résolution : AGA 2019-10-20-01

Proposé par Roger Doiron, maire de Richibucto

Appuyé par Dennis Mazerolle, maire adjoint de Richibucto

**Que l'article 10 1 b) des Règlements généraux de l'AFMNB, portant sur les fonctions de la présidence de l'Association soient suspendus provisoirement par l'assemblée générale annuelle 2019 et que l'on désigne M. Paul Lang à titre de président d'assemblée pour l'AGA 2019.**

Adopté.

## **3. Adoption de l'ordre du jour**

### Résolution : AGA 2019-10-20-02

Proposé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin

Appuyé par Charles Bernard, maire de Balmoral

**Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

Adopté.

#### 4. Dépôt du rapport du comité de mise en candidature

Le président du Comité de mise en candidature, Denis Savoie, présente le rapport de ce dernier. Un poste est ouvert cette année, soit au niveau de la première vice-présidence. Le comité a reçu une seule candidature pour combler ce poste, soit Michel Soucy, maire d'Atholville

Les candidatures au niveau des représentants des régions sont les suivantes :

Kent : Roger Doiron, maire de Richibucto

Sud-Est : Roger Caissie, maire de Shediac

Péninsule acadienne : Yvon Godin, maire de Bertrand

Chaleur : Normand Doiron, maire de Pointe-Verte

Nord-Ouest : Lise Ouellette, conseillère d'Edmundston

Restigouche : à venir

##### Résolution : AGA 2019-10-20-03

Proposé par Denis Savoie, maire de Saint-Quentin

Appuyé par Pierrette Robichaud, maire de Rogersville

**Que le rapport de mise en candidature soit déposé.**

Adopté.

#### 5. Adoption du procès-verbal de la 29<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle

##### Résolution : AGA 2019-10-20-04

Proposé par Jules Haché, maire de Lamèque

Appuyé par Nathalie Toussaint, conseillère de Haut-Madawaska

**Que l'on adopte le procès-verbal de la 29<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle, tel que présenté.**

Adopté.

#### 6. Suivi au procès-verbal

La directrice générale par intérim mentionne que plusieurs suivis se retrouvent dans les rapports du président et de la direction générale. Elle ramène l'attention sur deux des résolutions.

Point 14. Projet participation des femmes. Un exercice de révision de la loi électorale a eu lieu cette été, un élément qui avait été mentionné.

Point 16A. Coût des services de police de la GRC. Élément qui fut intégré dans notre projet de fiscalité avec le comité d'experts.

Le président apporte une précision à l'item 16B. et ajoute qu'en ce qui concerne la rémunération des élus, la grande majorité des membres ont suivi le guide sous un format ou un autre et mentionne que le résultat est positif et il a bien hâte de voir si ça va amener plus de candidats aux élections. Il félicite d'ailleurs les gens qui ont fait l'exercice avec leur conseil.

## 7. Ratification des décisions du Conseil d'administration

Résolution : AGA 2019-10-20-05

Proposé par Normand Pelletier, maire de Dalhousie

Appuyé par Nicole Somers, maire de Saint-Quentin

**Que l'Assemblée générale annuelle 2019 ratifie les décisions du Conseil d'administration soumises dans le cahier du Congrès.**

Adopté.

## 8. Rapport de la présidence

Le président prend la parole, en soulignant que le rapport est dans le cahier du congrès. Il souligne deux éléments. Il mentionne entre autres que ce fut une année trouble à l'association, avec un gouvernement minoritaire avec qui on doit apprendre à transiger, mais que le changement semble être positif, le gouvernement semble ouvert aux changements. Il mentionne également le départ de Frédérick Dion de la direction générale en précisant que s'est un gros morceau que nous avons perdu, mais qu'on s'est arrangé et on réaménage nos façons de faire, ce qui a mené à l'adoption d'une nouvelle politique administrative entre autres.

Résolution : AGA 2019-10-20-06

Proposé par Pierre Boudreau, conseiller de Moncton

Appuyé par Denis McIntyre, maire de Charlo

**Que l'Assemblée générale annuelle reçoive le rapport du président tel que soumis dans le cahier du Congrès.**

Adopté.

Une question est posée à savoir pourquoi on reçoit seulement 10 millions du Fédéral plutôt que 40 millions. Le président dit poser souvent la question, mais qu'il n'obtient jamais de réponse claire. On dit que la priorité était d'équilibrer le budget du Nouveau-Brunswick et qu'il y aurait de l'argent dans le puits, cependant lorsque le budget est sorti, il était équilibré, mais avec aucun argent à cet effet. Il mentionne que nous revenons à la charge sur ce sujet à chaque fois que nous avons une rencontre avec le Premier ministre.

## 10. Adoption des états financiers vérifiés 2018-2019

La directrice générale par intérim présente le document envoyé par courriel ainsi que le résumé dans le cahier du congrès. Nous avons un surplus de 94293\$, entièrement attribué au projet de renforcement de la gouvernance locale. Elle mentionne également que le montant de 100 000\$, dans nos surplus cumulés, affecté au projet de Maison de l'Acadie ne sera finalement que de l'ordre de 25 000\$.

### Résolution : AGA 2019-10-20-08

Proposé par Michel Soucy, maire d'Atholville

Appuyé par Roland Fougère, maire de Bouctouche

**Que l'on adopte les états financiers vérifiés pour l'exercice 2018-2019 tel que présentés.**

Adopté.

## 11. Planification stratégique

La directrice générale par intérim mentionne que la planification stratégique en vigueur présentement arrive à échéance cette année. Elle note qu'avec toutes les transitions qui ont eu lieu cette année et le conseil d'administration après discussion, propose de reconduire la planification stratégique pour un an en attendant qu'une nouvelle direction générale soit en poste pour mener cet exercice.

## 12. Cotisation des membres pour l'année 2020

La directrice générale par intérim souligne que le tableau fut adopté en 2015 pour une durée de 5 ans et elle présente à nouveau la grille rapidement.

## 13. Nomination d'une firme de vérification pour l'année 2019-2020

La directrice générale par intérim mentionne que nous faisons présentement affaire avec la firme comptable Allen, Paquet et Arseneault de Bathurst et que celle-ci fut retenue suite à un appel d'offres réalisé en 2015, et ce, pour une entente de 5 ans. Elle suggère donc de continuer la relation d'affaire avec eux pour la prochaine vérification comptable, soit l'année en cours qui se termine au 31 mars 2020.

### Résolution : AGA 2019-10-20-09

Proposé par Paolo Fongemie, maire de Bathurst

Appuyé par Normand Pelletier, maire de Dalhousie

**Que l'on nomme la firme Allen, Paquet et Arseneault pour effectuer la vérification financière de l'AFMNB pour l'exercice 2019-2020.**

Adopté.

## 14. Amendement aux règlements généraux

Aucun amendement aux règlements généraux n'est proposé cette année.

## 15. Résolutions des membres

Aucune résolution des membres n'est apportée cette année.

## 16. Résolutions soumises par le Conseil d'administration

Aucune résolution n'est soumise par le Conseil d'administration cette année.

## 17. Résolutions de l'Assemblée

### a) Ville de Bathurst – affaire Noron Inc et la Ville de Dieppe

Paolo Fongemie, maire de la ville de Bathurst se rend au micro pour faire la lecture du projet de résolution. Le président ainsi que M. Yvon Lapierre, maire de la ville de Dieppe expliquent le dossier davantage.

Résolution : AGA 2019-10-20-09

**ATTENDU QUE la décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick rendue le 13 juin 2019 dans l'affaire Noron Inc. contre la Ville de Dieppe remet en question le degré de déférence dû aux gouvernements municipaux en leur qualité d'institutions démocratiques;**

**ATTENDU QUE la portée du jugement de la Cour d'appel pourrait avoir une incidence et une portée d'ordre provincial et national, et risque d'encourager les tribunaux à s'aventurer davantage sur le terrain politique;**

**ATTENDU QUE la Ville de Dieppe a déposé une demande d'autorisation d'appel auprès de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Noron Inc. pour appeler de ce jugement;**

Il est proposé par Paolo Fongemie, maire de Bathurst  
Appuyé par Henri Mallet, conseiller de Fredericton

**QUE l'AFMNB appui la demande de la Ville de Dieppe pour que cette cause soit entendue par la Cour suprême du Canada.**

Adopté à l'unanimité.

### b) Villes de Richibucto et village de Rogersville – Recycle NB

Roger Doiron, maire de la ville de Richibucto s'avance au micro afin de faire la lecture du projet de résolution. Il fait également une mise en contexte de la situation.

Michel Soucy, maire d'Atholville, en appui, mentionne qu'il a assisté aux réunions de Recycle Nb et croit que c'est important qu'on appui cette résolution et également qu'on soit à la table de ces discussions.

Yvon Godin, maire de Bertrand, mentionne que c'est une très bonne nouvelle et qu'il faut s'assurer que les CSR soient là de même que l'industrie et le gouvernement et qu'on doit s'assurer d'être là également et s'approprier le dossier.

### Résolution : AGA 2019-10-20-10

ATTENDU QUE Recycle N.-B. a implanté plusieurs programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) tels que l'huile, la peinture, les électroniques, etc.

ATTENDU QUE depuis 2015 Recycle N.-B. étudie la possibilité d'ajouter un autre programme de responsabilité élargie des producteurs pour les plastiques, le papier et l'emballage;

ATTENDU QUE Recycle N.-B. a organisé deux forums sur les programmes REP spécifiques au plastique, le papier et l'emballage à l'hiver 2018 et à l'automne 2019;

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, Jeff Carr, a participé à la conférence de Recycle N.-B. de l'automne 2019 et qu'il a communiqué aux participants présents que le ministère avait un grand intérêt à l'implantation d'un programme REP pour les plastiques, le papier et l'emballage;

ATTENDU QUE l'implantation d'un futur programme REP doit être décidée par le gouvernement provincial et doit suivre le processus législatif en place;

ATTENDU QUE les Commissions de services régionaux (CSR) travaillent étroitement ensemble et en partenariat avec Recycle N.-B. afin de s'assurer qu'un futur programme REP soit bien développé et accessible à tous les citoyens du Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QUE les CSR ont beaucoup d'expertise en la matière des déchets solides et du recyclage et qu'ils sont les mieux placés pour guider les municipalités et les districts de services locaux dans l'implantation d'un programme REP;

**Que l'AFMNB appuie la démarche de Recycle N.-B. de poursuivre ses démarches pour l'implantation d'un programme REP pour les plastiques, le papier et l'emballage pour l'ensemble des citoyens du Nouveau-Brunswick en autant où leurs positions répondent à nos attentes.**

**Que l'AFMNB se tienne au courant des démarches entreprises par Recycle N.-B. et qu'elle travaille en partenariat avec les CSR afin de s'assurer que ses membres soient bien informés tout au long du processus.**

**Que l'AFMNB reconnaisse que les CSR sont les mieux positionnées pour guider l'ensemble des municipalités de la province afin que tous les citoyens du Nouveau-Brunswick bénéficient de l'implantation d'un programme REP.**

Adopté à l'unanimité.

## 18. Élection des dirigeants

### Résolution : AGA 2019-10-20-11

Proposé par Yvon Lapierre, maire de Dieppe

Appuyé par Paolo Fongemie, maire de Bathurst

**Que M. Denis Savoie, maire d'Eel River Dundee soit nommé président d'élection.**

Adopté.

Denis Savoie mentionne qu'un seul poste est vacant, soit celui de première vice-présidence. La seule candidature reçue est celle de Michel Soucy, maire d'Atholville. Il procède maintenant à l'élection de la première vice-présidence. Il demande s'il y a d'autres nominations du plancher pour combler ce poste. Après avoir demandé à trois reprises s'il y avait d'autres nominations, le président d'assemblée déclare que les nominations sont terminées

M. Savoie confirme maintenant l'élection de M. Michel Soucy, maire d'Atholville au poste de première vice-présidence. Il mentionne que le président Luc Desjardins, maire de Petit-Rocher ainsi que le deuxième vice-président, lui-même, demeurent en poste pour une dernière année de leur mandat actuel.

Il confirme ensuite les représentants des régions, soit :

Péninsule acadienne – Yvon Godin  
Chaleur – Normand Doiron  
Kent – Roger Doiron  
Sud-Est – Roger Caissie  
Nord-Ouest – Lise Ouellette  
Restigouche – Normand Pelletier

Le président remercie les membres sortants du conseil d'administration pour leur apport au CA et leur engagement et dévouement et il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration.

## 19. Autres

Le président mentionne que le Congrès annuel 2020 de l'AFMNB aura lieu dans la région du Sud-Est. Il remercie à nouveau la ville de Bouctouche pour leur accueil et souligne le travail des traiteurs.

## 20. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la 30e Assemblée générale annuelle de l'AFMNB est levée à 10 h.

-----  
Luc Desjardins

Président

-----  
Eugénie Boudreau

Directrice générale par intérim

## Ratification des décisions du conseil d'administration

---

### 197<sup>e</sup> réunion - 25 octobre 2019 (conférence téléphonique)

#### Transition par intérim

Résolution : 197-2

Proposé par Yvon Godin;

Appuyé par Lise Ouellette;

**Que la direction générale par intérim de l'AFMNB soit assurée par André Frenette jusqu'à ce que le poste soit pourvu de façon permanente et qu'une augmentation de 20% de son salaire actuel lui soit attribuée pendant cette période, comme prévu dans la politique administrative.**

Adopté.

#### Autorisation des signataires

Résolution : 197-3

Proposé par Roger Caissie;

Appuyé par Roger Doiron;

**Qu'à compter du 25 octobre 2019 les signataires autorisés de l'association soient les suivants et que les autres personnes soient retirées :**

**Pour le compte AFMNB (9351), 2 des 3 personnes suivantes : Luc Desjardins, président, Normand Doiron, représentant région Chaleur et André Frenette, direction générale par intérim.**

**Pour le compte JCT (13113), 2 des 3 personnes suivants : Julie Roy, adjointe administrative et responsable de la comptabilité, Luc Desjardins, président et André Frenette, direction générale par intérim.**

Adopté.

Résolution : 197-4

Proposé par Michel Soucy;

Appuyé par Roger Doiron;

**Que les signataires autorisés pour les documents officiels de l'association soient 2 des 3 personnes suivantes : Luc Desjardins, président, Normand Doiron, représentant région Chaleur et André Frenette, direction générale par intérim.**

Adopté.

## Comité de sélection pour le poste de direction générale

### Résolution : 197-5

Proposé par Lise Ouellette;  
Appuyé par Normand Doiron;

**Que le comité de sélection de la direction générale soit formé de Luc Desjardins, Michel Soucy et Denis Savoie, et présidé par Michel Soucy.**

Adopté.

### Résolution : 197-6

Proposé par Yvon Godin;  
Appuyé par Michel Soucy;

**Que le conseil d'administration approuve la demande financière d'Eugénie Boudreau, directrice générale par intérim, pour 12 jours de congés maladie rémunérés représentant les jours de congés maladie ainsi que les heures supplémentaires accumulés depuis le début de la présente année.**

Adopté.

## 198<sup>e</sup> réunion - 13 novembre 2019 (conférence téléphonique)

### Poste de direction générale

#### Résolution : 198-2

Proposé par Normand Pelletier;  
Appuyé par Roger Doiron;

**Que le sujet de l'embauche au poste de direction générale soit ramené lors de la prochaine rencontre régulière du conseil d'administration.**

Adopté.

## 199<sup>e</sup> réunion - 6 et 7 décembre 2019

### Recommandation des vérificateurs 2018-2019

#### Résolution : 199-5

Proposé par Michel Soucy;  
Appuyé par Normand Doiron;

**Que l'AFMNB embauche la firme Allen, Paquet & Arseneau LLP pour effectuer le travail de demande de jugement à l'ARC et les suivis nécessaires au sujet du dossier de TVH.**

Adopté.

## Politique administrative

### Résolution : 199-6

Proposé par Denis Savoie;  
Appuyé par Normand Pelletier;

**Que les changements proposés soient adoptés.**

Adopté.

## Site web de l'AFMNB

### Résolution : 199-7

Proposé par Denis Savoie;  
Appuyé par Normand Pelletier;

**Que l'AFMNB aille en appel de soumissions afin d'embaucher une compagnie pour la production un nouveau site web pour l'association dès maintenant.**

Adopté.

## Réforme fiscale et municipale

### Résolution : 199-8

Proposé par Roger Doiron;  
Appuyé par Normand Doiron;

**Que le nouveau comité d'encadrement sur la gouvernance locale et fiscalité soit composé de Lise Ouellette, Roger Caissie, Yvon Godin, et Michel Soucy.**

Adopté.

### Résolution : 199-9

Proposé par Denis Savoie;  
Appuyé par Normand Pelletier;

**Que le nouveau comité d'encadrement sur la gouvernance locale et fiscalité ait le mandat d'établir une démarche et un mandat pour guider l'action de l'AFMNB dans la suite du projet de gouvernance locale et réforme fiscale et établir un positionnement de l'association pour présenter au CA.**

Adopté.

## Congrès annuel

### Résolution : 199-10

Proposé par Roger Caissie;  
Appuyé par Roger Doiron;

**Que Shediac soit la municipalité hôte du Congrès annuel 2020 de l'AFMNB.**

Adopté.

## 201<sup>e</sup> réunion - 10 et 11 janvier 2020

### Autorisation des signataires – documents et comptes bancaires

Résolution : 201-2

Proposé par Lise Ouellette;

Appuyé par Roger Doiron;

**Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les signataires autorisés pour tous les documents, chèques et comptes bancaires de l'AFMNB (9351) soient les suivants et que les autres personnes soient retirées : Michel Soucy, président, Normand Doiron, représentant région Chaleur et André Frenette, direction générale par intérim.**

**Pour les chèques et compte bancaire de JCT (13113): Julie Roy, adjointe administrative et responsable de la comptabilité, Normand Doiron, représentant région Chaleur et André Frenette, direction générale par intérim.**

Adopté.

### Autorisation pour avoir accès à une carte de crédit – changement des détenteurs de cartes

Résolution : 201-3

Proposé par Normand Pelletier;

Appuyé par Yvon Godin;

**Que la carte Visa du président, liée au compte bancaire de l'AFMNB (9351) soit changée au nom de Michel Soucy, président et que celle au nom de Luc Desjardins soit retirée du compte.**

Adopté.

### Élection au poste de 2<sup>e</sup> vice-présidence

Résolution : 201-4

Proposé par Lise Ouellette;

Appuyé par Roger Caissie;

**Que Roger Doiron, représentant de Kent soit nommé au poste de 2<sup>e</sup> vice-présidence jusqu'à l'AGA d'octobre prochain.**

Adopté.

### Rémunération du consultant

Résolution : 201-5

Proposé par Denis Savoie;

Appuyé par Normand Pelletier;

**Qu'une rémunération équivalente à une semaine de salaire brut au taux en vigueur à son départ en février dernier lui soit accordée pour le travail de consultant effectué pour l'AFMNB au courant de la dernière semaine.**

Adopté.

## Étude du rapport sur l'état de la situation de l'AFMNB

### Résolution : 201-9

Proposé par Roger Doiron;

Appuyé par Normand Pelletier;

**Que le conseil approuve les recommandations suivantes :**

**Que le conseil d'administration mandate la direction générale de réviser les échelles salariales en vigueur et les descriptions de poste afin de refléter la nouvelle structure organisationnelle, et ce, pour présentation à la prochaine réunion du Conseil d'administration.**

**Que le conseil d'administration établisse à 5000 \$ la limite maximale que la direction générale est autorisée à dépenser lorsque cette somme est disponible et prévue dans le budget annuel adopté et révisé.**

**Que le conseil d'administration établisse à 1000\$ la limite maximale que la direction générale est autorisée à dépenser lorsque cette dépense n'est pas prévue au budget annuel adopté.**

**Que le conseil d'administration détermine cinq (5) priorités sur lesquelles se concentreront les membres du personnel jusqu'au moment de la révision de la planification stratégique qui aura lieu après les élections générales municipales du mois de mai 2020.**

**Que le conseil d'administration mandate la direction générale de développer un plan de travail révisé, incluant le chemin critique pour le renforcement de la gouvernance locale.**

**Que le conseil d'administration mandate la direction générale de développer une stratégie de communication à l'interne afin d'accompagner la création d'un nouveau site internet et aligner l'utilisation des diverses plateformes avec l'objectif de maximiser et la fréquentation du site internet.**

Adopté.

## 202<sup>e</sup> réunion - 5 et 6 février 2020

### Budget 2020-2021

#### Résolution : 202-6

Proposé par Roland Fougère;

Appuyé par Normand Pelletier;

**Que le budget pour l'année 2020-2021 soit adopté tel que présenté.**

Adopté.

## Autorisations signataires des cartes Visa – directeur général

### Résolution : 202-7

Proposé par Lise Ouellette;  
Appuyé par Normand Pelletier;

**Qu'à compter du 8 février 2020 les signataires autorisés pour tous les documents, chèques et comptes bancaires de l'AFMNB (9351) soient les suivants et que les autres personnes soient retirées : Michel Soucy, président, Normand Doiron, représentant région Chaleur et Frédérick Dion, direction générale.**

Adopté.

### Résolution : 202-8

Proposé par Roland Fougère;  
Appuyé par Yvon Godin;

**Pour les chèques et compte bancaire de JCT (13113) : Julie Roy, adjointe administrative et responsable de la comptabilité, Normand Doiron, représentant région Chaleur et Frédérick Dion, direction générale.**

Adopté.

### Résolution : 202-9

Proposé par Normand Pelletier;  
Appuyé par Lise Ouellette;

**Que la carte Visa de l'association liée au compte bancaire de l'AFMNB (9351) soit changée au nom de Frédérick Dion, direction générale et que celle au nom de Eugénie Boudreau soit retirée du compte.**

Adopté.

## Reconnaissance des employés

### Résolution : 202-10

Proposé par Lise Ouellette;  
Appuyé par Roger Doiron;

**Qu'un programme de reconnaissance des employés pour leurs années de service soit développé afin de les reconnaître durant le Congrès annuel et que la grille salariale soit révisée en y incluant les années de services à l'association.**

Adopté.

## Site web de l'AFMNB

### Résolution : 202-11

Proposé par Lise Ouellette;  
Appuyé par Normand Doiron;

**Que la soumission de la firme Peach Marketing soit retenue pour la production d'un nouveau site web pour l'AFMNB pour un montant maximal de 15000 \$.**

Adopté.

## 204<sup>e</sup> réunion - 16 avril 2020 (vidéoconférence)

### Emplois étudiants - été 2020

Résolution : 204-2

Proposé par Yvon Godin;

Appuyé par Normand Pelletier;

**Qu'un budget d'environ 6400 \$ soit alloué pour l'embauche d'un maximum de trois étudiants pour l'été 2020.**

Adopté

## 205<sup>e</sup> réunion - 14 mai 2020 (vidéoconférence)

### Demande d'appui - Poursuite judiciaire contre la province et le commissaire aux langues officielles du N.-B.

Résolution : 205-2

Proposé par Yvon Godin;

Appuyé par Normand Pelletier;

**Que l'AFMNB appuie l'AJEFNB dans ses démarches pour un montant de 2500 \$.**

Adopté.

## États financiers

ASSOCIATION FRANCOPHONE DES MUNICIPALITÉS DU N.-B INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS ABRÉGÉ • Exercice terminé le 31 mars

	2020	2019
<b>REVENUS</b>		
Patrimoine canadien	84 000 \$	84 000 \$
Contributions des municipalités	234 400 \$	230 980 \$
Intérêts	2 998 \$	1 326 \$
Divers	55 467 \$	33 008 \$
	<b>376 865 \$</b>	<b>349 314 \$</b>
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>		
Salaires et avantages sociaux	153 381 \$	165 061 \$
Créances douteuses et irrécouvrables	0 \$	0 \$
Dépenses de bureau et papeterie	37 426 \$	20 218 \$
Fournitures	999 \$	0 \$
Frais de déplacement	27 353 \$	23 253 \$
Frais de réunions	73 058 \$	59 391 \$
Honoraires professionnels	55 511 \$	5 984 \$
Intérêts et frais bancaires	462 \$	511 \$
Loyer	19 055 \$	3 832 \$
Publicité et promotion	6 796 \$	5 766 \$
Télécommunications	5 280 \$	4 847 \$
Amortissement	13 998 \$	3 246 \$
Maison de l'Acadie	25 000 \$	0
	<b>416 319 \$</b>	<b>292 109 \$</b>
<b>AUTRE REVENU (DÉPENSE)</b>		
Perte sur disposition d'immobilisations	(180) \$	0 \$
Perte sur cession de placements	0 \$	(489) \$
Projet - Congrès	35 012 \$	32 034 \$
Projet - Jeunesse Canada au Travail	0 \$	0 \$
Projet - Services aux membres	1 311 \$	25 053 \$
Projets - Autres	(11 773) \$	(19 510) \$
<b>BÉNÉFICE NET</b>	<b>24 370 \$</b>	<b>37 088 \$</b>
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Exercice terminé le 31 mars	2020	2019
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>466 524 \$</b>	<b>373 231 \$</b>
Amortissement cumulé des exercices antérieurs		
Redressements des exercices antérieurs - TVH		
Redressements des exercices antérieurs - Revenus reportés		
Bénéfice net	(15 084) \$	94 293 \$
	<b>451 440 \$</b>	<b>466 524 \$</b>

SOLDE À LA FIN • La version intégrale des états financiers est disponible sur demande



*Allen, Paquet & Arseneau LLP*

*Your business partner of choice  
Votre partenaire d'affaires par excellence*

625, ave St. Peter Ave, Suite 100  
Bathurst, NB  
E2A 4Z6  
Tel: 506 546-1460  
Fax: 506 546-9950  
Info.Bathurst@apallp.com  
www.apallp.com

1.

### RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de  
l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick Inc.

#### *Opinion*

Nous avons audité les états financiers ci-joints de L'Association francophone des municipalités du N.-B. Inc., qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principes comptables importants.

À notre avis, ces états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de L'Association francophone des municipalités du N.-B. Inc. au 31 mars 2020, ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

207, rue Roseberry St.  
Campbellton, NB

625, ave St. Peter Ave  
Bathurst, NB



202 Pleasant Street  
Miramichi, NB

356, rue Canada Street  
St-Quentin, NB

### RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

#### *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bathurst, N.-B.

Le 4 septembre 2020

*Allen, Paquet & Arsenault LLP*

Comptables professionnels agréés

**CLAD** inc.  
caron lagacé architecture + design



📍 467 Main St Suite #2, Bathurst, NB E2A 1B1  
 📞 506.545.6334  
 🌐 www.cladinc.ca

Un fier partenaire contribuant à l'épanouissement économique, social et culturel des municipalités francophones du Nouveau-Brunswick.

TERRAINS DE JEUX  
**KANGOROO**  
 PLAYGROUNDS

**ENTRAÎNÉ PAR LE JEU**

**Kan-Rink**  
 SYSTÈME

**DOC**  
 AGILITY EQUIPMENT

**REDRAILED**

Contactez-nous aujourd'hui pour commencer à planifier votre espace de jeu commercial extérieur!  
 1.888.212.1411 ou [contact@kangoroo.com](mailto:contact@kangoroo.com)

**RDEE**  
 Nouveau-Brunswick

- ◆ Développement économique communautaire
- ◆ Entrepreneuriat
- ◆ Employabilité
- ◆ Immigration économique

🌐 [www.rdee-nb.com](http://www.rdee-nb.com)    RDÉE NB    @RDEENB

RDEE Nouveau-Brunswick

**GROUPE R.H. FRENETTE GROUP**

Tel: 506 783-3245  
 Fax: 506 783-8274  
[info@rhfrenette.com](mailto:info@rhfrenette.com)

C.P. / P.O. Box 3010  
 1028 route 134  
 Petit-Rocher, NB E8J 3E7



**On se sert habituellement des anniversaires pour regarder en arrière; nous préférons profiter du nôtre pour nous tourner vers l'avenir.**

Alors que nous célébrons notre 60<sup>e</sup> anniversaire, nous mettons les bouchées doubles afin d'investir dans les communautés partout au pays.

Cela signifie de créer des emplois dans de nouvelles communautés et de s'engager à maintenir une équipe de Service à la clientèle entièrement basée ici. D'aider les Canadiens à rester connectés lorsqu'ils en ont le plus besoin grâce au réseau 5G le plus étendu au pays\*. Et de soutenir davantage d'organismes communautaires comme Grands Frères Grandes Soeurs du Canada et Banques alimentaires Canada.

Parce que nous ne voulons pas simplement revenir à la normalité. Nous voulons atteindre une meilleure normalité.

Découvrez nos initiatives à [rogers.com/LeProjet60](https://rogers.com/LeProjet60)

 **ROGERS** INC.  
Se donner plus de possibilités INC.



\* La couverture la plus étendue en fonction de la superficie totale en kilomètres carrés du réseau 5G de Rogers comparativement à la couverture publiée des autres réseaux nationaux.